

La Maison-Dieu, 141, 1980, 97-166
Gaston FONTAINE

PRÉSENTATION DES MISSELS DIOCÉSAINS FRANÇAIS DU 17^e AU 19^e SIÈCLE

Bibliographie

- F. CABROL, art. *Guéranger, Prosper*, DACL, tome 6, 1^{re} partie (1924), col. 1875-1879.
- Id.*, *Les liturgies néo-gallicanes*, dans R. AIGRAIN, *Liturgia*, Paris, 1947, pp. 864-872.
- Dom Guéranger, abbé de Solesmes*, par un moine bénédictin de la Congrégation de France [dom P. DELATTE], Plon-Nourrit, Paris, tome 1^{er}, 1909 : VIII. *Les institutions liturgiques et l'Année liturgique (1840-1842)*, pp. 259-311 ; IX. *La guerre aux Institutions liturgiques (1842-1844)*, pp. 313-357 ; X. *La défense des Institutions liturgiques (1844-1847)*, pp. 369-404.
- P. GUÉRANGER, *Institutions liturgiques*, 1880², tome 2, 768 p.
- A.A. KING, *Liturgies of the Primatial Sees*, Milwaukee, 1957, pp. 139-154 : *Neo-Gallican Rites*.
- P. JOUNEL, *Esquisse d'une histoire de la liturgie : 2. Du Concile de Trente au 2^e Concile du Vatican : 2. Les tentatives de réforme*, dans A.G. MARTIMORT, *L'Eglise en prière*, Tournai, Desclée, 1965³, pp. 48-49.
- Id.*, « Les sources françaises du Missel de Paul VI », *QL*, 52 (1971), pp. 304-316.
- H. LECLERCQ, art. *Liturgies néo-gallicanes*, DACL, tome 9, 2^e partie (1930), col. 1636-1729 : à partir de XIX. *Le bréviaire de Harlay*, col. 1692.

- M. du LAC, *La liturgie romaine et les liturgies françaises. Détails historiques et statistiques*, Julien, Lanier et Cie, Le Mans, J. Lecoffre et Cie, Paris, 1849, 424 pp.
- N. MAURICE-DENIS et R. BOULET, *Euchariste...*, Paris : Letouzey et Ané, 1953 : *Le néo-gallicanisme*, pp. 157-159; *Polémiques du grand siècle*, pp. 160-162.
- M. MICHAUD, *Biographie Universelle ancienne et moderne*, Paris : Vivès, 1873-1875², 45 volumes.
- G. OURY, « Contribution à l'étude des liturgies néo-gallicanes du XVIII^e siècle : Les messes de Saint Martin », *Etudes grégoriennes*, 6 (1963), pp. 165-183.
- Id.*, « Aux origines du mouvement liturgique : Les « Institutions liturgiques » de Dom P. Guéranger », *Esprit et Vie*, 86 (1976), pp. 120-126.

IL n'est pas encore possible d'écrire aujourd'hui l'Histoire complète de cet ensemble de créations liturgiques que constituent les livres — missels, bréviaires, rituels, antiphonaires, processionnaires et cérémoniaux — publiés de la fin du 17^e siècle au milieu du 19^e siècle par plus de quatre-vingts évêques de France. Dom P. Guéranger, restaurateur et abbé de Saint-Pierre de Solesmes, les a pris en cible dans ses *Institutions liturgiques* et leur a fait globalement une triste réputation dont on n'est pas encore revenu. Farouchement attaché à la liturgie romaine qu'il plaçait au-dessus de toutes les autres, Dom Guéranger s'était pratiquement donné pour objectif de faire disparaître ces livres « néo-gallicans », où il pourchassait, avec une déconcertante naïveté, l'hérésie janséniste, le schisme gallican et même ce qu'il appelait « l'hérésie antiliturgique »¹.

Heureusement, les liturgies françaises des 17-19^e siècles valaient mieux que ce qu'en ont dit leurs détracteurs :

« Tout n'y était certes pas à blâmer; le respect absolu du dimanche, ou du carême, le goût ardent de l'Écriture, la réaction contre l'excès des fêtes de saints provenaient d'un sentiment profond, même si on le juge de saveur un peu janséniste ou protestantisante.

1. Cf. *Institutions liturgiques*, 1878², tome 1, pp. 388-407; tome 2, pp. 204-206.

Le principe de toutes ces réformes avait été élaboré au 17^e siècle dans un milieu savant, de grande culture chrétienne, où la polémique antiprotestante avait souvent porté un Bossuet, un Letourneux et plus tard l'oratorien Le Brun, à reconnaître ce qui faisait la force de l'adversaire, et à lui accorder tout ce qui pouvait être accordé sans dommage, voire aux dépens de certaines traditions. »²

I

LES RAISONS D'ÊTRE DES MISSELS FRANÇAIS

En parcourant le catalogue, pourtant incomplet³, de I. Weahe — H. Bohatta, on peut repérer au moins 70 éditions originales de missels latins entreprises sous la responsabilité immédiate d'évêques de France. On ne compte pas ici les rééditions qui furent faites ensuite pour satisfaire aux besoins pastoraux et qui, la plupart du temps, n'étaient que de nouveaux tirages « *secundum typicam* ». C'est donc un ensemble assez impressionnant. Bien sûr, les missels se copient souvent les uns les autres, et le missel de Charles de Vintimille, archevêque de Paris (1738), devint très vite la base de plus de la moitié des missels français, qui se contentèrent de le reproduire en y ajoutant leur Propre diocésain en appendice. L'influence de certaines autres métropoles a joué également et explique le rayonnement de missels au-delà de leur diocèse d'origine.

Comment expliquer l'initiative des évêques français ?

Le Concile de Trente avait réservé au Pape la réforme des livres liturgiques, et le *Missale Romanum* de 1570 était imposé à l'Église catholique tout entière, sauf pour les rites et

2. N. MAURICE-DENIS et R. BOULET, *Euchariste...* Paris: Letouzey et Ané, 1953, pp. 158-159.

3. La *Biblioteca Liturgica dei Duchi di Parma*, Libreria Antiquaria Ulrico Hoepli, Milano-Roma: 1934, cite 4 missels qui ne figurent pas dans le catalogue de WHEALE-BOHATTA : Condom 1764 (n. 1425), Périgueux 1782 (n. 1442), Sarlat 1777 (n. 1456) et Bazas 1773 (n. 1459).

coutumes bicentennaires. Les éditions typiques des livres liturgiques romains relevaient exclusivement de la S. Congrégation des Rites, qui devait également approuver tous les rites propres.

Pourtant, ces décisions centralisatrices de l'autorité souveraine n'empêchèrent pas de nombreux évêques, en France et ailleurs, de continuer à éditer, sous leur propre responsabilité, des livres liturgiques qui suivaient l'ordonnance des livres romains, tout en y ajoutant, au moins en appendice, un certain nombre de pièces originales, puisées dans les anciens livres locaux. Ainsi, par exemple, le *Missale Parisiense* de 1666 et le *Missale Ecclesiae Rothomagensis* de 1690 reproduisent mot-à-mot le missel romain de 1570 pour le lectionnaire d'Avent.

Pourtant, ces livres, comparés aux anciennes éditions locales, suscitaient beaucoup de regrets. On souhaitait retrouver bien des textes disparus lors de la réforme du missel et du bréviaire romains. Tout commença d'ailleurs par ce dernier livre, qu'on jugeait vraiment trop pauvre.

« L'objectif principal des évêques français dans la refonte de leurs livres liturgiques était de mettre entre les mains des prêtres un bréviaire de meilleure qualité que celui du concile de Trente, avec une répartition des psaumes qui permettrait la récitation intégrale du psautier en une semaine, sans avoir plus de neuf psaumes à Matines (au bréviaire romain, les Matines du dimanche avaient dix-huit psaumes), un meilleur choix de lectures bibliques et patristiques, des lectures hagiographiques plus conformes à l'histoire. Des modifications ne furent d'abord envisagées dans le missel que pour faire concorder la célébration de la messe et de l'office. »⁴

En fait, on mit du temps avant de se dégager assez radicalement du missel romain, particulièrement pour les oraisons, les préfaces et les chants. En ce qui regarde les lectures, c'est vers le milieu du 18^e siècle qu'on instaura un type nouveau, marqué, d'une part, par la correspondance entre les épîtres et les évangiles, et, d'autre part, par le groupement de tous les textes de la messe autour d'un thème, la plupart du

4. P. JOUNEL, « Les sources françaises du Missel de Paul VI », QL, 52 (1971), pp. 305-306.

temps moralisant⁵. Plusieurs missels donneront des titres à chaque messe, du 1^{er} dimanche de l'Avent au dernier dimanche après la Pentecôte, y compris aux fêtes des Quatre-Temps et des grandes vigiles, ainsi qu'aux grandes fêtes⁶.

Une restauration est très souvent mentionnée dans les mandements épiscopaux qui promulguent ces missels : elle concerne *les lectures fériales*. Voici, par exemple, ce qu'écrit François de Harlay, en présentant le Missel de Paris de 1685 :

« Dans de très vieux manuscrits, ainsi que dans les exemplaires anciens des missels dont s'est servie l'Eglise de Paris, nous avons choisi ce qui devait être repris des anciens usages et ce qui devait être rétabli dans une forme meilleure. [...] Ainsi Nous avons restauré ce vieux et vénérable usage que conservèrent pendant plusieurs siècles l'Eglise de Paris et beaucoup d'autres, à savoir qu'aux mercredis et vendredis, qui étaient jours de synaxe, on ait d'autres épîtres et d'autres évangiles que ceux des dimanches; et Nous avons fait ce choix de telle manière que la plupart de ces lectures correspondent aux évangiles des dimanches. Aux messes qui sont offertes à Dieu en mémoire des Mystères ou des Saints, Nous avons assigné des lectures aussi variées et aussi convenables que possible. Il en est résulté que presque tout le Nouveau Testament a pris place dans notre missel⁷. »

On comprend qu'en faisant usage du missel romain de 1570 pendant quelques décennies, on était déçu de n'y plus trouver ces lectures fériales si répandues dans les anciens missels. Les éditions publiées sous l'autorité des évêques français restaurèrent presque toutes ces anciennes lectures.

5. Cela vaut particulièrement pour les dimanches du temps après la Pentecôte; cf. *id.*, *ibidem*, p. 307.

6. Nous en avons trouvé dans les douze missels suivants : Cahors 1760, Poitiers 1767, Reims 1770, Laon 1773, Montauban 1773, Alet 1774, Saint-Papoul 1774, Toulouse 1773, Lombez 1778, Sens 1785, Limoges 1830, Carcassonne 1845.

7. On trouvera facilement le texte latin de ce mandement de François de Harlay (1^{er} novembre 1684) dans P. GUÉRANGER, *Institutions liturgiques*, pp. 122-124 (Note D); notre citation est à la p. 123.

II

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES MISSELS ÉTUDIÉS

Nous présentons ici, selon l'ordre chronologique, 82 missels, dont 75 que nous avons étudiés personnellement : 79 sont des éditions diocésaines, 3 appartiennent à des Ordres religieux. Nous donnons, pour chaque édition, les renseignements concernant la bibliographie, les auteurs, les sources, le contenu, le lieu de consultation.

Pour simplifier la nomenclature des missels, nous indiquons seulement à la suite :

- le titre essentiel, avec le lieu et la date d'édition, puis
- le nom de l'évêque et la date de son mandement.

On trouvera ensuite les lieux où se trouve le missel et la référence au catalogue de BOHATTA⁸.

1. VIENNE

Missale Viennense, vers 1680 (?).

BOHATTA ne mentionne pas ce missel.

Bibliographie

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 31-32.

H. LECLERCQ, *loc. cit.*, col. 1696.

Nous signalons au début de cette liste ce missel que nous n'avons malheureusement pas pu consulter, mais qui, au dire de dom Guéranger, marque le point de départ des nouvelles éditions françaises.

Après avoir publié en 1678 un *Breviarium Viennense*, qui

8. BOHATTA = *Catalogus Missalium ritus latini ab anno 1474 impressorum*. Collegit W.H. Iacobus Weale (1886), iterum addidit H. Bohatta, Londini: Bernard Quaritch, 1928, XXXII, 380 p.

servit de type à ceux de Paris, Cluny, Orléans, La Rochelle, Sens et Clermont, Henri de Villars, archevêque de Vienne de 1655 à 1693, publia peu après un missel préparé à Paris par les mêmes auteurs : « M. d'Argoud, doyen de Vienne, assisté du docteur de Saint-Beuve et du sieur du Tronchet, chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais ». Comme le bréviaire, ce missel fut, dit-on, reçu « avec un applaudissement universel »⁹.

2. PARIS 1685

Missale Parisiense, Lutetiae Parisiorum, 1685.

François de Harlay de Champvallon (13 novembre 1684).

Paris, Bibliothèque Saint-Sulpice; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 743.

Bibliographie

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 35-50 (bréviaire), 51-58, 122-124 (texte latin du mandement, extraits).

P. JOUNEL, *QL*, 52 (1971), pp. 305-315.

M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 320-321.

H. LECLERCQ, *loc. cit.*, col. 1699.

MICHAUD, *loc. cit.*, tome 18, pp. 473-475.

J.P. MIGNE, *Origines et raison de la Liturgie catholique en forme de Dictionnaire...* (Encyclopédie Théologique, 8), Ed. J.P. Migne, Paris, 1844, pp. 817-822.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 167-168, 177-178.

Le dernier missel parisien avait été publié en 1666, sous l'autorité de Hardouin de Péréfixe, avec le titre de *Missale Parisiense, ad formam Sacrosancti Concilii Tridentini recognitum et emendatum* (mandement du 6 juin 1665) : c'était donc une édition conforme au missel romain.

Mais, dès 1670, l'archevêque instituait une commission pour la préparation d'un nouveau bréviaire. En faisaient partie :

9. H. LECLERCQ, *loc. cit.*

« Jacques de Sainte-Beuve, Guillaume de la Brunetière, Claude Chastelain, Nicolas Gobiilon, curé de Saint-Laurent, Léon Lamet, curé de Saint-Eustache, Claude Ameline, Nicolas Coquelin et Nicolas Letourneux. Après la mort de Péréfixe en 1671, son successeur, François de Harlay de Champvallon [...] ajoute à la commission trois membres : Benjamin, official, Lisel, curé de Saint-Jean et Gaude, grand vicaire¹⁰ ».

Le *Breviarium Parisiense* parut en 1680 et, quatre ans plus tard, l'archevêque pouvait présenter l'édition du nouveau *Missale Parisiense* :

« Pour que le Missel corresponde au Bréviaire parisien que Nous avons récemment publié, Nous avons mis tout Notre cœur à redonner au Missel une forme plus convenable. Nous Nous sommes appliqués à cette restauration avec l'aide d'hommes que Nous avons choisis pour leur connaissance des Saintes Ecritures, de la doctrine des Pères et des choses ecclésiastiques¹¹ ».

En publiant en 1738 un nouveau missel de Paris, l'archevêque Charles de Vintimille rappelait ainsi le succès du missel de 1685 :

« Pour entrer dans les vues de différents Conciles qui ont été tenus dans ces derniers siècles, plusieurs Eglises de France ont travaillé avec une sainte émulation à corriger et à perfectionner leurs Missels, sans cependant porter atteinte au Rit et à l'Ordre de la sainte Liturgie, qui, depuis tant de siècles, est en usage dans toute l'Eglise latine.

Notre Eglise de Paris a particulièrement servi de modèle aux autres, dans un si louable dessein, par l'édition du Missel que donna François de Harlay, l'un de Nos illustres prédécesseurs, ouvrage le plus parfait qui jusqu'alors eût paru en ce genre ; de sorte qu'il fut reçu avec l'applaudissement unanime de tous les savants et des personnes pieuses, et qu'il devint le sujet de leur admiration, soit que l'on considérât le soin avec lequel les textes de l'Ecriture avaient été choisis, et la justesse des applications qui en avaient été faites, soit qu'on fît attention à l'excellence des prières dont il avait été orné et enrichi, lesquelles étaient ou extraites des anciens Sacramentaires, ou

10. *Id.*, *ibidem*, col. 1696 ; cf. P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 34-35.

11. Texte latin dans P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, p. 122.

nouvellement composées, mais d'un style qui conservait parfaitement la pureté de l'ancien langage¹² ».

3. BESANÇON 1694

Missale Bisuntinum de novo recognitum, Vesuntione, 1694.

Antoine-Pierre de Grammont (1^{er} janvier 1694).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA, n. 182.

Bibliographie

A. JARRY, art. *Besançon*, CAT, tome 1 (1947), col. 1516-1520.

MICHAUD, art. *Grammont* (Antoine-Pierre 1^{er} de), *loc. cit.*, tome 17, pp. 321-322.

M. PERROD, art. *Besançon* (Diocèse), DHGE, tome 8 (1935), col. 1150-1162.

Ce nouveau missel est présenté comme « répondant entièrement au Bréviaire récemment imprimé, augmenté de plusieurs Offices de saints ».

4. ORLÉANS 1696

Missale Aurelianense, Aurelianis, 1696.

Pierre du Cambout de Coislin (24 septembre 1696).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 115.

Bibliographie

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 219-224 (bréviaire d'Orléans, 1693).

12. Traduction parue dans le *Livre d'Eglise latin-français suivant les nouveaux Bréviaire et Missel de Paris [...] à l'usage des laïques*. Hiver, 1^{re} Partie, Paris: 1787 (pages du début non numérotées).

T. de MOREMBERT, art. *Coislin* (Pierre du Cambout de), DHGE, tome 13 (1956), col. 222.

Id., art. 8. *Coislin* (Pierre du Cambout de), DBF, tome 9 (1961), col. 167.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 173-177.

Le missel d'Orléans a des lectures propres les mercredi et vendredi de chaque semaine; le mandement épiscopal les présente ainsi :

« Personne ne s'étonnera si le mercredi et le vendredi de chaque semaine on ne lit pas la même épître et le même évangile que le dimanche. Car ce fut aussi l'antique coutume de ce diocèse, qui la suivit d'une manière continue pendant plusieurs siècles jusqu'à la fin du dernier; et Nous la restaurons bien volontiers, de telle sorte que, dans le Missel ainsi disposé et dans notre Bréviaire, le Nouveau Testament est lu presque en entier chaque année. »

5. PARIS 1706

Missale Parisiense, Parisiis, 1706.

Cardinal Louis-Antoine de Noailles (4 novembre 1705).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 746.

Bibliographie

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 244-248.

MICHAUD, *loc. cit.*, tome 30, pp. 617-619.

G. OURY, *loc. cit.*, p. 179.

Ce missel reprenait celui de Harlay (1685), avec quelques modifications et additions.

« L'édition du Missel paraît avoir été dirigée par François Vivant, pénitencier de Notre-Dame et grand vicaire du Cardinal, auquel on doit attribuer la plupart des proses qui s'y trouvent¹³ ».

13. P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, p. 245.

6. MEAUX 1709

Missale Sanctae Ecclesiae Meldensis, Lutetiae Parisiorum, 1709.

Henri de Thyard de Bissy (29 mai 1709).

Paris, Bibliothèque Saint-Sulpice; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 587.

Bibliographie

J. CARREYRE, art. *Bissy* (Henri de Thiard, cardinal de, 1657-1737), DHGE, tome 9, (1935), col. 14-16.

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 136-138 et 719-751.

M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 325-326.

H. LECLERCQ, *loc. cit.*, col. 1700.

N. MAURICE-DENIS et R. BOULET, *loc. cit.*, p. 161.

MICHAUD, art. *Thiard* (Henri de), *loc. cit.*, tome 41, pp. 333-334.

C'est du vivant de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux de 1681 à 1704, que commença la préparation des nouveaux livres liturgiques meldois, confiée au chanoine François Ledieu, son ancien secrétaire particulier (1702). Dans sa réponse à Molanus, l'évêque avait écrit ce qu'il pensait de la réforme liturgique opérée en France depuis 1670 :

« Les prières publiques, les missels, les rituels, les bréviaires seront mis en meilleure forme, à l'exemple de ceux des Eglises de Paris, Reims, Vienne, La Rochelle, et autres très illustres, ainsi que de l'archi-monastère de Cluny et de tout son Ordre, on ôtera les choses douteuses, suspectes, apocryphes, superstitieuses; tout y ressentira l'ancienne piété¹⁴ ».

14. Cité par P. GUÉRANGER, *ibidem*, p. 720. Il s'agissait d'un projet de réunion des protestants d'Allemagne à l'Eglise catholique, dont l'initiative remontait à Gérard Walter, plus connu sous le nom du docteur Molanus, abbé de Lokkum, l'un des plus célèbres docteurs luthériens du temps. L'extrait de la réponse de Bossuet en français peut se lire dans *Œuvres complètes de*

La préparation du missel de Meaux commença dès l'arrivée du successeur de Bossuet, Henri de Thyart de Bissy en 1705. Du *Journal* de F. Ledieu, on apprend que le nouveau missel meldois devait suivre, autant que possible, le missel de Paris dans l'édition toute récente du Cardinal de Noailles (1706), tout en conservant bon nombre d'usages de Meaux.

Le mandement épiscopal, préparé par le chanoine Ledieu lui-même, présentait ainsi l'édition de 1709 :

« Nous n'avons pas négligé dans Notre missel les usages de l'ancienne discipline de l'Eglise, selon que l'occasion s'en est offerte ; ils y sont en petit nombre, amenés avec réserve, mais dignes de vénération ; les gens instruits les y découvriront aisément. Dans une matière si sainte, nous n'avons voulu admettre que ce qui est pur et digne de Dieu, que ce qui est exprimé par la parole même du Seigneur, dont le texte a été maintenu sincère et sans alliage. Nous avons pris soin de repousser toutes les choses vaines, profanes ou contraires à une véritable religion, comme parle le saint concile¹⁵ ».

Au moment de l'impression du missel, le chanoine Ledieu introduisit, de son propre chef, certaines innovations hasardeuses pour l'époque, pour que le canon soit lu à haute voix : *Amen* de l'assemblée après les paroles de la consécration et la lettre *R* placée avant les *Amen* du canon. Devant les tollés que soulevèrent aussitôt ces innovations jugées scandaleuses, l'évêque dut intervenir en condamnant ces nouvelles rubriques (22 janvier 1710).

7. SENS 1715

Missale Metropolitanae ac Primitialis Ecclesiae Senonensis, Senonis, 1715.

Hardouin Fortin de La Hoguette (7 septembre 1715).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 1462.

BOSSUET, *évêque de Meaux*, Méquignon-Leroux-Gaume, Paris: 1846, tome 8, p. 606. Le texte latin de cette réponse, rédigé aussi par Bossuet, se trouve *ibidem*, p. 582 (caput 4, articulus V, n. IX).

15. Traduction de P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, p. 746.

Bibliographie

P. JOUNEL, LMD, n. 72 (1963), pp. 152, 156-159.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 173-177.

Le mandement de l'archevêque parle ainsi des lectures fériales :

« De l'usage constant et jamais interrompu dans le diocèse de Sens de lire des épîtres particulières et certains évangiles le mercredi et quelques autres fêtes de chaque semaine, et même le samedi, Nous avons retenu des lectures pour le mercredi et le vendredi seulement, à cause de l'Office de *Beata* qu'on fait habituellement maintenant. Quand la messe du dimanche doit être reprise les autres jours, cet antique ordo des épîtres et des évangiles qu'on lit d'ordinaire chaque semaine est demeuré absolument inchangé. »

8. ANGERS 1717

Missale Andegavense, Parisiis, 1717.

Michel Poncet de la Rivière (15 novembre 1716).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 65.

Bibliographie

MICHAUD, art. *Poncet de la Rivière* (Michel), *loc. cit.*, tome 34, pp. 50-51.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 168-169, 176-177.

9. NEVERS 1728

Missale insignis Ecclesiae Nivernensis, Aurelianis, 1728.

Charles Fontaine des Montées (4 novembre 1728).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 680.

Bibliographie

J. CHARRIER, *Histoire du Jansénisme dans le Diocèse de Nevers*, E. Champion, Paris, 1920, pp. 42-44.

T. de MOREMBERT, art. 54. *Fontaine des Montées* (Charles), DBF, tome 14 (1976), col. 307-308.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 174-177.

« Nous avons à cœur, dit le mandement épiscopal, de ne rien changer, de ce que fait l'Eglise romaine dans la célébration des divins mystères. Néanmoins, Nous avons reconnu ou rétabli, autant que Nous pouvons le faire, certains rites anciens propres à ce diocèse, ou ceux qui peuvent varier selon la diversité des lieux, persuadé que l'honneur rendu à l'antiquité est rendu à cette même Eglise romaine, qui est la mère et maîtresse de toutes les Eglises, et de toutes la plus ancienne. »¹⁶

« Notre intention a été de restaurer ce rite qui fut observé pendant plusieurs siècles dans notre Eglise de Nevers et dans beaucoup d'autres, à savoir que des épîtres et des évangiles différents de ce qui est lu le dimanche soient assignés aux mercredis et vendredis (qui étaient jours de synaxe). Il Nous a semblé plus opportun de laisser ces lectures indistinctement aux jours libres; Nous les avons cependant placées de telle façon qu'elles conviennent le mieux aux évangiles des dimanches. »

10. ROUEN 1728

Missale Ecclesiae Rotomagensis, Rotomagi, 1728.

Louis de Lavergne de Tressan (29 mai 1728).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 1364.

Bibliographie

A. COLETTE, *Histoire du Bréviaire de Rouen*, Mégard, Rouen, 1902, pp. 285-286.

R. DELAMARE, *La renaissance liturgique dans les diocèses de*

16. Trad. de J. CHARRIER, *loc. cit.*, pp. 43-44.

Normandie, 1824-1924. Etude historique. Essai bibliographique. Revision des Propres diocésains, A. Picard, Paris, 1935, p. 13.

E.-A. PIGEON, *Les anciens livres liturgiques dans les diocèses de Coutances et d'Avranches*. Extrait des *Mémoires de la Société Académique du Cotentin* (tome 4), Coutances (s.d.), p. 19.

En 1728 paraissaient un nouveau Bréviaire et un nouveau Missel de Rouen, dont la préparation fut confiée au chanoine Urbain Robinet, vicaire général de 1715 à 1730. C'était un

« personnage de sentiments orthodoxes, il est vrai, et dont l'œuvre n'a rien qui tende, soit directement, soit indirectement au dogme janséniste proprement dit, bien qu'elle n'en soit pas moins le produit d'un amour effréné de la nouveauté¹⁷ ».

César Le Blanc, évêque d'Avranches de 1720 à 1746, admit le missel de Rouen dans son diocèse, sans répudier la liturgie romaine qui persistait en plusieurs églises¹⁸.

11. CLUNY 1733

Missale Monasticum ad usum sacri Ordinis Cluniacensis, Parisiis, P. Simon, 1733.

Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne et Abbé général de l'Ordre de Cluny (25 mai 1733).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA, n. 1799.

Bibliographie

D. CHARVIN, *Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, abbé de Cluny (1715-1747)*, RM, 38 (1948), pp. 61-99.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 169, 180.

17. P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, p. 242. C'est ce même Docteur Robinet qui publia à Paris en 1744 un *Breviarium ecclesiasticum*, qui fut adopté à Cahors, Carcassonne et Le Mans, cf. *ibidem*, pp. 347-352; M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 241-242.

18. Cf. E.-A. PIGEON, *loc. cit.*

G. de VALOUS, art. *Cluny : Henri Oswald de la Tour d'Auvergne (1715-1747)*, DHGE, tome 13 (1953), col. 128-130.

Le mandement de l'Abbé général fait mention de la Bulle de Pie V, *Cum primum* (1578) reconnaissant le droit de l'Ordre clunisien de conserver sa liturgie propre, puis des Chapitres généraux de 1725 et 1728. Il parle ensuite du bréviaire de Cluny, qui a reçu « les plus grands éloges d'hommes pieux et érudits »¹⁹. Il faut maintenant un missel qui corresponde parfaitement à ce bréviaire.

« avec quelques exceptions peu nombreuses, là où le bréviaire s'est séparé des Statuts de l'Ordre. Ainsi, selon l'ordre de Pierre le Vénérable, l'évangile du premier dimanche de l'Avent doit être le début de l'évangile selon Marc²⁰ ».

Le missel de Cluny est l'œuvre de dom Guillaume Despringles, prieur de Reuil.

« Le P. Le Brun, de l'Oratoire, à l'examen duquel dom Despringles avait soumis le missel, écrivit à cette occasion une lettre d'approbation à l'Abbé de Cluny, qui se trouve insérée à la suite des Actes du Chapitre [de 1728]²¹. »

12. TROYES 1736

Missale sanctae Ecclesiae Trecensis, Trecis, 1736.

Jacques-Bénigne Bossuet (16 septembre 1735).

19. Il s'agit du Bréviaire publié en 1686, œuvre de deux moines clunisiens, Paul Rabusson et Claude de Vert, avec la collaboration des auteurs du *Breviarium Parisiense*, publié en 1680 par Mgr de Harlay, cf. P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 58-84.

20. Cf. les *Statuta Congregationis Cluniacensis*, promulgués par Pierre Le Vénérable, 9^e abbé de Cluny (1122-1157), n. 9, PL 189, 1028.

21. D. CHARVIN, *loc. cit.*, p. 83, note 1. L'auteur du missel clunisien n'est donc pas le P. Le Brun lui-même, comme le dit G. de VALOUS, *loc. cit.*, col. 129. D'ailleurs, personne n'avait jamais établi cette attribution; ni dom P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 485-486, qui loue autant « sa science liturgique » que « son irréprochable orthodoxie »; ni H. LECLERCQ, art. *Le-brun (Pierre)*, DACL, tome 8, 2^e partie (1929), col. 2218-2229; ni E. BONNARDET, *Le Père Le Brun, de l'Oratoire (1661-1719)* [sic, lire 1729], dans P. LE BRUN, *Explication de la Messe* (LO, 9), Paris: Cerf, 1949, pp. IX-XXXIII.

Rome, Bibliothèque Vaticane; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 1571.

Bibliographie

J. CARREYRE, 2. *Bossuet* (Jacques-Bénigne, 1664-1743), DHGE, tome 9 (1936), col. 1391-1395.

R. CHALUMEAU, *Bossuet* (Jacques-Bénigne), CAT, tome 2 (1950), col. 179.

L. COGNET, art. *Jubé* (Jacques), *ibidem*, tome 6 (1967), col. 1111-1112.

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 140-181 et 208-217 (Notes).

M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 327-330.

J.-J. LANGUET, *Instructions pastorales, mandements...*, Mazières et J.B. Garnier, Paris, tome 5, 1734-1738.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE, art. 3. *Bossuet* (Jacques-Bénigne), DBF, tome 6 (1954), col. 1156-1157.

M. MAURICE-DENIS et R. BOULET, *loc. cit.*, pp. 160-161.

MICHAUD, art. *Jubé de la Cour* (Jacques), *loc. cit.*, tome 21, pp. 281-282.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 169-170.

E. PRECLIN, *Les jansénistes du XVIII^e siècle et la Constitution civile du clergé. Le développement du richérisme. Sa propagation dans le Bas Clergé 1713-1791*, J. Gamber, pp. XXII-XXIII, 180-190.

Le missel troyen de 1736 tient une place importante dans l'histoire des liturgies dites « néo-gallicanes ». Il fut

« à la fois l'un des livres les moins traditionnels parus jusqu'alors et l'un des plus contestés au sein même de l'Eglise où il était né; le Chapitre résista longtemps avant d'accepter de mauvais gré la nouvelle liturgie; le métropolitain de Sens, Mgr [Jean-Joseph] Languet [de Gercy], dont l'Eglise possédait un nouveau Missel depuis 1715, défendit avec ardeur les droits de la tradition et fit le procès du travail patronné par son suffragant²² ».

La polémique concernait d'abord un certain nombre d'innovations dans l'*Ordo Missae* :

— canon récité *submissiori voce* (au lieu de *secreto* ou

22. G. OURY, *loc. cit.*

submissa voce), c'est-à-dire à voix plus basse que les autres prières ;

— suppression de la rubrique prescrivant au prêtre, à la messe solennelle, de réciter en particulier les prières et les lectures du chœur ;

— exhortation à enlever la croix et les chandeliers de dessus l'autel ;

— suppression des prières avant la communion ;

— défense de donner la communion en dehors de la messe.

L'archevêque de Sens déplorait encore le biblisme absolu des pièces chantées du Propre, les atteintes au culte marial et la diminution des prières pour le pape.

La préparation de ce nouveau missel avait été confiée à une commission²³ nommée en 1726 par le neveu du grand Bossuet et porteur des mêmes nom et prénoms, Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Troyes depuis 1718. La cheville ouvrière de cette commission était Nicolas Petitpied, docteur de Sorbonne, qui animait, avec le curé Jubé, la liturgie d'Asnières, en banlieue parisienne. Terminé en 1733, le missel de Troyes parut en 1736 ; mais après la triple condamnation de l'archevêque de Sens, l'évêque dut, sur l'ordre du roi, rétracter les dispositions rubricales de son missel jugées les plus scandaleuses (15 octobre 1738)²⁴.

Le mandement épiscopal présentait ainsi le lectionnaire du missel :

« Pour obtenir un bagage (*suppelex*) plus riche et plus abondant des Saintes Ecritures, Nous avons distribué les épîtres et les évangiles de telle sorte qu'aucun texte ne soit employé deux fois la même année et que, selon l'antique usage de l'Eglise de Troyes, des textes propres soient ajoutés tous les mercredis et vendredis.

Au Propre du Temps, on a établi un thème (*argumentum*) unique, commun à la collecte, à l'épître et à l'évangile, auquel toutes les autres parties se rapportent : de la sorte, la messe tout entière n'a qu'une inspiration et qu'une harmonie. Nous ne cacherons pas que pour mettre en rapport collecte, épître et évangile et pour les rassembler sous un seul thème, Nous avons parfois peiné (*littérale-*

23. E. PRÉCLIN nomme « Ch. Dienert, J. Dienert, Hauthier, les chanoines Philippe et Lefeuvre », *loc. cit.*, p. 187, note 37.

24. Cf. P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 201-204.

ment : Nous avons sué!) et pas rien qu'un peu! Car Nous avons scrupule de faire des changements,

— soit dans les collectes : ce sont les monuments les plus sûrs de la foi de nos pères ;

— soit dans les épîtres des dimanches : car le peuple chrétien y est habitué depuis déjà longtemps ;

— soit dans les évangiles : puisqu'ils figurent au bréviaire, ils ne pouvaient pas être écartés du missel sans un grave désaccord entre les deux. »

13. LYON 1737

Missale sanctae Lugdunensis Ecclesiae, Primae Galliarum sedis, Lugduni, 1737.

Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne (1^{er} décembre 1737).

Paris, Bibliothèque Saint-Sulpice; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 557.

Bibliographie

D. BUENNER, *L'ancienne liturgie romaine. Le rite lyonnais*, Vitte, Lyon-Paris, 1934, pp. 89 et 172.

M. de CONNY, *Recherches sur l'abolition de la Liturgie antique de l'Eglise de Lyon*, Girard et Josserand, Lyon, 1859, pp. 22-31.

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 243-244 (bréviaire de 1737).

J.-P. GUTTON et J. GADILLE, art. *Lyon. I. Ville et diocèse*, CAT, fasc. 33 (1976), col. 50-72.

A.A. KING, *Liturgies of the Primatial Sees*, Milwaukee, 1957, pp. 21-22.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 174, 180.

ROMAN d'AMAT, art. 10. *Châteauneuf de Rochebonne* (Charles-François De), DBF, tome 8 (1959), col. 775.

X. [ROUX], *La liturgie de la sainte Eglise de Lyon d'après les monuments*, A. Vingtrinier, Lyon, 1864, pp. 52-55.

Les historiens de la liturgie lyonnaise considèrent le missel de Mgr de Rochebonne comme marquant « le début des innovations liturgiques qui vont mutiler gravement » le vieux

rite primatial : le calendrier est bouleversé, « oraisons, proses, épîtres, évangiles, tout est modifié », dans le plus grand rapprochement possible du Missel romain²⁵.

14. ANGERS 1737

Missale Andegavense, Parisiis, 1737.

Jean de Vaugirauld (14 mars 1737).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 66.

Ce missel reproduit exactement l'édition de 1717 (supra, n. 9).

15. PARIS 1738

Missale Parisiense, Parisiis, 1738.

Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc (11 mars 1738).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 747.

Bibliographie

J. CARREYRÉ, art. *Messenguy, François-Philippe. 1677-1763*, DTC, tome 10, 2^e partie (1929), col. 1403-1404.

A. GAZIER, *Histoire générale du Mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours*. H. Champion, Paris, 1924, tome 2, pp. 7-9.

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 249-314 (bréviaire), 314-328 et 338-340 (missel).

P. JOUNEL, « Le nouveau Propre de France », LMD, n. 72 (1963), pp. 154-163 (calendrier, oraisons et préfaces).

25. C. BUENNER, *loc. cit.*, p. 172.

Id., « Les sources françaises du Missel de Paul VI », *QL*, 52 (1971), pp. 305-315 (calendrier et oraisons).

A.A. KING, *loc. cit.*, pp. 145-151.

M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 238, 336-337, 355.

Livre d'Eglise latin-français suivant les nouveaux Bréviaire et Missel de Paris, contenant l'Office pour tous les jours de l'année, depuis Prime jusqu'à Complies, y compris les Processions et les Messes, à l'usage des laïcs, Hiver, 1^{re} Partie, Paris, 1772, mandement de 1738 sans pagination; pp. 157-212 (Avent).

MICHAUD, art. *Vintimille du Luc* (Charles-Gaspard de), *loc. cit.*, tome 43, pp. 580-581.

J.P. MIGNE, *Origines et raison de la Liturgie catholique en forme de Dictionnaire...* (Encyclopédie Théologique, 8), éd. J.P. Migne, Paris, 1844, pp. 818-822.

J. POILLY, *Les Préfaces parisiennes*, *El*, 77 (1963), pp. 101-108.

Avec le missel parisien de 1738, nous abordons le livre liturgique français qui a été le plus répandu, copié, imité dans l'Eglise de France aux 18 et 19^e siècles.

« Nulle liturgie néogallicane n'a eu un rayonnement comparable à Paris : C'est la liturgie-modèle à laquelle les nouveaux livres liturgiques se réfèrent à l'envi. Mais la stabilité de cette liturgie-mère n'est pas acquise au premier jour; le Missel parisien passe par une série de transformations successives; les réviseurs dépensent une large part de leur activité à corriger les corrections de leurs prédécesseurs »²⁶.

Le successeur du Cardinal de Noailles sur le siège de Paris fut un vieillard de 74 ans, auparavant évêque de Marseille (1692-1708), puis archevêque d'Aix (1708-1729); il fut archevêque de Paris de 1729 à 1746. Il confia la préparation de nouveaux livres liturgiques à l'Oratorien Vigier, assisté de deux régents du Collège de Beauvais, l'acolyte François-Philippe Mésanguy et Charles Coffin. Après le bréviaire parisien (1735), le *Missale Parisiense* paraissait en 1738.

L'archevêque de Vintimille s'exprime ainsi dans son mandement :

« Nous avons retenu de l'ancien Missel [du Cardinal de Noailles, 1706] tout ce qui était de meilleur goût et Nous l'avons inséré dans le

26. G. OURY, *loc. cit.*, p. 183.

nôtre. [...] On ne trouvera presque rien de changé dans le choix des Epîtres et des Evangiles des Dimanches et des Fêtes, non plus que de celles qu'on lit aux jours fêtés par le peuple ». ²⁷

« Les livres liturgiques de Vintimille furent adoptés par Blois, Evreux et Sées, et plus tard par cinquante autres Eglises, incluant celle de Lyon. » ²⁸

16. AUXERRE 1738

Missale Sanctae Autissidiorensis Ecclesiae, Trecis, 1738.

Louis-Daniel-Charles-Gabriel de Pestel de Lévis de Tubières de Caylus (22 avril 1737).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA, n. 129.

Bibliographie

J. CARREYRE, art. *Caylus* (Daniel-Charles-Gabriel de Pestel de Lévis de Tubières de), DHGE, tome 12 (1953), col. 30-32.

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 241-242 (bréviaire).

P. JOUNEL, LMD, n. 72 (1963), pp. 155, 162.

M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 236, 334-336.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE, art. 5. *Caylus* (Daniel-Charles-Gabriel de Tubières de), DBF, tome 7 (1956), col. 1522.

P. ORDIONI, *La survivance des idées gallicanes et jansénistes en Auxerrois de 1760 à nos jours* (Thèse pour le doctorat), Université de Dijon, Faculté des Lettres, Auxerre, 1933, pp. 7-10.

Le long épiscopat de Louis de Caylus à Auxerre (1705-1754) a été marqué, entre autres, par l'élaboration de nouveaux livres liturgiques. Après le bréviaire (1726), parut le missel, préparé par le grand-vicaire Jean-André Mignot et François Grasset, révisé par les chanoines de Neuville, Berthier, Potel et dom Prévost, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain à Auxerre.

27. Traduction du *Livre d'Eglise latin-français...*; cf. P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, p. 316.

28. A.A. KING, *loc. cit.*, p. 145.

Le mandement épiscopal présente ainsi les originalités du nouveau missel auxerrois :

« Nous avons eu le souci d'atteindre un but louable et non étranger à l'esprit des anciens âges, à savoir : pour chaque dimanche et même pour chaque férie dotée d'une messe propre, Nous avons disposé les diverses parties de la messe de telle sorte qu'elles correspondent à l'évangile ; si la lecture évangélique présente un point plus qu'abondant de l'histoire sainte ou de la doctrine, Nous avons choisi seulement un aspect, vers lequel est de préférence orientée la pieuse attention des fidèles. L'évangéliste qui aura résonné, le dimanche, aux oreilles attentives des assistants, recevra en écho, tout au long de la semaine, les autres évangélistes. A toutes les fêtes qu'on appelle habituellement régulières, l'épître servira de guide, toute proche qu'elle est de l'évangile, qu'elle soit du nouveau ou de l'ancien Testament. Ainsi il n'y aura qu'un seul et même enseignement du Christ, qu'un seul et même miracle, dans la bouche de plusieurs témoins ; et le pasteur aura à sa portée d'exquises nourritures venant de l'un et de l'autre Testament, ces nourritures dont il nourrit et fortifie la foi du peuple qui lui est confié.

De là viennent les changements qui "répondront aux besoins sans bouleverser par leur nouveauté²⁹". Pour que soit sauvegardée la relation des oraisons et des épîtres avec l'évangile qui suit, les oraisons et les épîtres ont souvent été déplacées de l'endroit qu'elles occupaient dans le missel à un autre. »

17. CLERMONT-FERRAND 1739

Missale Claromontense, Claromon-Ferrandi, 1738 (*sic*, mais il faut lire 1739).

Jean-Baptiste Massillon (24 mars 1739).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA, n. 283.

29. Citation arrangée de S. AUGUSTIN, *Lettre 54*, à Janvier, chap. 5, n. 6. Le texte authentique dit : *Ipsa quippe mutatio consuetudinis, etiam quae adjuvat utilitate, novitate perturbat*. « Tout changement de coutumes, fût-il même utile, apporte toujours quelque trouble par sa nouveauté ». Le texte latin du mandement épiscopal dit : *Suborta inde mutatio quae « utilitate adjuvabit, novitate non perturbabit »*.

Bibliographie

J. BRICOUT, art. *Massillon*, Dictionnaire pratique des connaissances religieuses, tome 4 (1926), col. 814-818.

MICHAUD, art. *Massillon* (Jean-Baptiste), *loc. cit.*, tome 27, pp. 227-232.

Le mandement épiscopal le présente ainsi :

« Ce missel rénové a été entièrement commencé et terminé non seulement avec le consentement de tous, mais encore grâce à l'étude et au travail de plusieurs membres du Chapitre cathédral et de quelques vénérables Frères de Notre Presbytérium. [...] Dans ce nouveau missel, hormis ce qui est propre à Notre Eglise, Nous avouons bien sincèrement que presque rien ne vient de Notre provision, que Nous avons inventé ou imaginé peu de choses. Une seule chose vient de Nous : c'est d'avoir sélectionné avec soin, dans les missels les mieux choisis récemment parus, ce qui Nous a paru le plus utile et le plus convenable. »

18. EVREUX 1740

Missale Ebroicense, Parisiis, 1740.

Pierre-Jules-César de Rochechouart (18 avril 1740).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 372.

Bibliographie

Ch. BERTELOT DU CHESNAY, art. *Evreux : 11. Diocèse*, DHGE, tome 16 (1967), col. 192-214.

R. DELAMARE, *Le Calendrier de l'Eglise d'Evreux*. Etude liturgique et hagiographique, A. Picard, Paris, 1919 : Chapitre IV. *Le calendrier d'Evreux et la réforme gallicane du XVIII^e siècle*, pp. 245-375.

Id., *Ordinaire de la Cathédrale d'Evreux*, A. Picard, Paris, 1924 ; avec une Introduction de dom F. CABROL (XIV pp.) et une Préface de dom G. AUBOURG : *La Liturgie ébroïcienne au moyen-âge* (CXII pp.) : sur le missel de 1740, pp. XII et XXX.

Id., *La Liturgie ébroïcienne au moyen-âge d'après le texte de l'Ordo servicii de la cathédrale*, A. Picard, Paris, 1925, pp. 19-21.

Id., *La renaissance liturgique dans les diocèses de Normandie, 1824-1924*. Etude historique. Essai bibliographique. Revision des Propres diocésains, A. Picard, Paris, 1935, pp. 16-17.

E. JARRY, art. *Evreux*, CAT, tome 4 (1956), col. 848-854.

La réforme de la liturgie ébroïcienne eut lieu sous l'autorité de Pierre de Rochechouart, évêque d'Evreux de 1734 à 1753 (il devait terminer sa vie comme évêque de Bayeux, de 1753 à 1776). Comme le bréviaire de 1737, le missel de 1740 n'est qu'une adaptation du missel parisien de Vintimille 1738. Les liturgistes parisiens, auteurs du bréviaire : Mésenguy, Laurent-François Boursier et Coffin, durent travailler aussi à l'élaboration du missel ; des correcteurs locaux cherchèrent à conserver quelques reliques des anciens usages.

« Le prélat liturgiste, auteur de la réforme, déclara d'ailleurs, explicitement et à diverses reprises, qu'il avait voulu non seulement sauvegarder, mais, au besoin, restaurer les rites séculaires de l'Eglise ébroïcienne, et qu'à cette fin il avait consulté les vénérables manuscrits témoins de l'antique tradition ». ³¹

Le mandement épiscopal commence par une citation du Concile de Trente (session 22, chapitre 1) : « *Mediator Dei et hominum homo Christus Jesus...* ». On lit, plus loin, à propos du lectionnaire ferial :

« Nous espérons le plus grand profit de beaucoup d'autres choses que ce vieil ordo de nos Livres [anciens] a fournies, mais aussi et surtout de cette disposition par laquelle a été restaurée la coutume, depuis quelque temps interrompue, de lire des épîtres particulières et certains évangiles les mercredis et quelques autres jours chaque semaine. A ce sujet, on a prévu, avec tout le soin possible, que ces lectures s'harmoniseraient avec les autres parties de la messe comme avec les épîtres et les évangiles des dimanches. De la sorte, une seule et même vérité, soutenue et affermie par l'autorité [divine], répétée tout au long de chaque semaine, entrera plus profondément dans le cœur des ministres sacrés ; et, stimulant plus fréquemment la piété,

30. G. AUBOURG, *loc. cit.*, p. XXX.

elle fournira aux pasteurs de quoi nourrir la foi du peuple qui leur est confié. »

19. BOURGES 1741

Missale Bituricense, Avarici Biturigum, 1741.

Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld (18 avril 1741).

Paris, Bibliothèque Saint-Sulpice, Bibliothèque du C.N.P.L. ;
Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 194.

Bibliographie

A. GANDILLON, art. 2. *Bourges* (Diocèse), DHGE, tome 10 (1938), col. 192-211.

E. JARRY, art. *Bourges*, CAT, tome 2 (1950), col. 210-214.

P. JOUNEL, LMD, n. 72 (1963), p. 163.

MICHAUD, art. *Rochefoucauld* (Frédéric-Jérôme de Roye de la), *loc. cit.*, tome 36, pp. 223-224.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 174, 181.

« Non content d'en avoir fini avec les querelles jansénistes, Roye de La Rochefoucauld, cédant à cet esprit critique de l'époque qui ne craint pas de discuter les origines de l'Eglise, s'efforce de débarrasser les livres destinés au culte de toutes les légendes bizarres et des traditions incertaines qui prêtent à sourire et risquent d'infirmier la valeur du texte, et fait ainsi paraître, en 1734, un nouveau bréviaire ; en 1741, un nouveau missel ; en 1746, un nouveau rituel ». ³¹

C'est ainsi que, dans son mandement, l'archevêque de Bourges (de 1729 à 1757) mentionne le décret du Concile de Trente qui enjoint d'enlever toute erreur des missels et des bréviaires. Il continue ainsi :

« Ce décret, établi avec raison et tant de prudence, le pape Pie V, à Rome, et, en France, plusieurs évêques, suivant les traces du Souverain Pontife, ont entrepris de l'accomplir. De fait, Nous le

31. A. GANDILLON, *loc. cit.*, col. 202.

voyons, ce qui a été auparavant à peine commencé, a été réalisé en notre temps de tous côtés, surtout par ces prélats qui (comme y invitait la Bulle érigeant la Congrégation des rites)³² mirent grand soin à faire à nouveau appel aux rites que nos Pères ont reçus, dans les temps anciens, de l'Eglise romaine elle-même.

C'est dans cet esprit que Nous avons Nous-mêmes édité un nouveau bréviaire en 1734 : Nous avons eu soin de tout y organiser exactement selon cette règle prescrite avec autant de piété que de sagesse. Nous vous offrons ce missel, entièrement composé selon le même dessein et avec la même application. Nous avons entrepris et décidé cette édition après avoir consulté le vénérable Chapitre de notre Eglise, lequel n'y a mis aucun obstacle. »

Parlant ensuite des anciens missels de Bourges, le mandement s'exprime ainsi :

« La plus récente édition de ceux-ci est celle qui fut publiée au commencement du 16^e siècle par notre illustre prédécesseur Mgr de Greüil³³. Dans notre ouvrage, Nous suivons cette édition, faite avec soin, comme il est naturel, et suffisamment conforme aux missels plus anciens de notre Eglise. [...] Il y a aussi parfois, les mercredis et les vendredis, une seconde épître ou un second évangile qui, d'une certaine façon, expliquent le thème de l'épître ou de l'évangile du dimanche. »

20. BLOIS 1741

Missale Blesense, Parisiis, 1741.

François de Crussol d'Uzès d'Ambroise (26 septembre 1738).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 195.

Bibliographie

P. CALENDINI, art. *Blois* (Diocèse de), DHGE, tome 9 (1937), col. 214-223.

32. Bulle *Immensa* de S. Pie V (22 janvier 1588).

33. Il s'agit de François de Bueil, archevêque de Bourges de 1520 à 1525. Cf. BOHATTA, n. 189 (1522).

E. JARRY, art. *Blois*, CAT, tome 2 (1950), col. 88-91.

ROMAN D'AMAT, art. 5. *Crussol* (François de), DBF, tome 9 (1961), col. 1329.

« Après avoir édité le bréviaire blésois. Nous avons attaché notre esprit à la préparation du missel, afin de ne pas manquer à la partie principale de notre charge envers le culte de Dieu. Et pour que ce missel corresponde exactement au bréviaire, Nous avons été amenés à adopter le missel de l'Eglise de Paris, comme Nous avons adopté son bréviaire. »

21. SÉES 1742

Missale Sagiense, Parisiis, 1742.

Louis-François Neel de Christot (25 mars 1742).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 1375.

Bibliographie

R. DELAMARE, *La renaissance liturgique dans les diocèses de Normandie, 1824-1924*, A. Picard, Paris, 1935, p. 16.

Le missel sagien, publié par Mgr Neel de Christot, avait été préparé sous Jacques-Charles-Alexandre Lallemand, évêque de Sées de 1728 à 1740.

22. SOISSONS 1745

Missale Suessionense, Parisiis, 1745.

François, duc de Fitz-James (6 janvier 1745).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 1523.

Bibliographie

P. JOUNEL, LMD, n. 72 (1963), pp. 152, 161.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 170, 181.

ROMAN D'AMAT, art. 6. *Fitz-James* (François, second duc de), DBF, tome 13 (1975), col. 1420.

Voici comment le mandement épiscopal justifie le choix des lectures :

« Tous les missels plus récents présentent cet usage d'assigner des épîtres particulières et des évangiles propres aux mercredis et aux vendredis de chaque semaine. Ce fut aussi l'usage déjà ancien de l'Eglise de Soissons, comme on peut le voir dans les missels soissonnais plus anciens, y compris dans celui qui fut imprimé et publié peu de temps après le concile de Trente. Nous avons donc conservé cette coutume, et Nous l'avons même perfectionnée, en y ajoutant un nouveau souci : les évangiles ont été divisés dans la semaine de telle façon que chacun corresponde à l'évangile du dimanche. Ils sont ainsi disséminés et distribués dans les messes du Propre du Temps ou des Saints, pour que les quatre évangélistes soient lus en entier dans la durée d'une année. »

23. CHÂLONS-SUR-MARNE 1748

Missale secundum usum insignis Ecclesiae Cathalaunensis, Cathalauni, 1748.

Claude-Antoine de Choiseul-Beaupré (18 juin 1747).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 257.

Bibliographie

M. du LAC, *loc. cit.*, p. 336.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE, art. 9. *Choiseul* [Beaupré] (Claude-Antoine de), DBF, tome 8 (1959), col. 1196.

Le mandement de Choiseul-Beaupré est très proche de celui de Louis de Caylus promulguant le missel d'Auxerre en 1738.

Voici ce qui concerne les lectures fériales :

« Comme dans tous les missels châlonnais des épîtres particulières et certains évangiles sont assignés, chaque semaine, à des fêtes, à

savoir le mercredi et le vendredi, Nous avons eu le souci de conserver cet usage si louable. Nous avons donc prévu en ces mêmes fêtes de lire des épîtres et des évangiles qui s'harmonisent le mieux avec la messe dominicale. De la sorte, il n'y aura qu'une seule et même vérité dans la bouche de plusieurs témoins, et elle entrera plus profondément dans le cœur des ministres sacrés.

Qu'il suffise maintenant d'indiquer ici la raison et la méthode selon lesquelles chaque messe a été agencée. Aux messes du Temporal, notre dessein a été que chaque partie soit adaptée à l'évangile, qui tient la première place. Si la lecture évangélique comporte un enseignement abondant ou plusieurs miracles, Nous n'avons choisi qu'un seul thème pour toute la messe, auquel les autres parties se réfèrent, de sorte que la messe tout entière ait absolument la même inspiration.

De cette manière, les vérités de l'Évangile, rassemblées dans le missel comme dans le bréviaire, sont pour les pasteurs des ressources toutes préparées, avec lesquelles ils peuvent instruire plus facilement de la science du salut les brebis qui leur sont confiées. Mais, pour que soit sauvegardée la relation des épîtres avec l'évangile qui suit, l'ordre des épîtres a souvent été modifié, aussi bien les dimanches que les fêtes ayant un évangile propre.

Bien que la lecture évangélique occupe la première place, Nous avons cru cependant devoir Nous éloigner de cette règle — comme le verra toute personne attentive —, chaque fois qu'on pouvait mieux atteindre le but de quelque solennité : par exemple, au temps de l'Avent, du dimanche de la Passion au samedi saint, la semaine pascale, les jours entre l'Ascension et la Pentecôte, et toute la semaine de la Pentecôte. »

24. LE MANS 1749

Missale Cenomanense, Parisiis, 1749.

Charles-Louis de Froullay de Tessé (24 mai 1749).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 274.

Bibliographie

H. de BERRANGER, art. *Le Mans*, CAT, tome 7 (1975), col. 278-282.

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 347-355, 366-368, 371-373, 388-389.

P. JOUNEL, LMD, n. 72 (1963), pp. 156, 158.

M. du LAC, *loc. cit.*, p. 246.

MICHAUD, art. *Froullay-Tessé* (Charles-Louis de), *loc. cit.*, tome 15, pp. 244-245.

Comme le bréviaire de Rouen (1728), le bréviaire manceau paru en 1748 était l'œuvre du célèbre docteur Urbain Robinet, qui avait aussi publié un projet personnel intitulé *Breviarium ecclesiasticum* (1744). C'est sans doute à lui aussi que l'Eglise du Mans doit le missel publié en 1749.

Selon le mandement épiscopal, le lectionnaire du missel manceau a des préoccupations morales précises :

« Les dimanches, on se propose un seul but, pris de l'évangile du jour et qui tend à faire observer quelque vertu particulière et à faire fuir le vice opposé. A cette même fin, on a placé chaque mercredi et chaque vendredi des lectures particulières d'épîtres et d'évangiles, par lesquelles la vérité proposée se manifeste dans des avertissements répétés tout au long de la même semaine et se grave plus profondément dans les cœurs chrétiens. »

25. CARCASSONNE 1749

Missale Carcassonense, Parisiis, 1749.

Armand Bazin de Besons (14 novembre 1748).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 232.

Bibliographie

L. JADIN, art. 7. *Bazin de Besons* (Armand), DHGE, tome 7 (1934), col. 74-75.

M. PREVOST, art. 12. *Bazin de Besons* (Armand), DBF, tome 5 (1951), col. 1029-1030.

Comme dans les autres missels français, le mandement de l'évêque de Carcassonne mentionne le lectionnaire ferial. Les

deux dernières phrases du texte suivant sont reprises mot-à-mot du mandement de Fitz-James dans le missel de Soissons 1745³⁴.

« Dans les évangiles et les épîtres du dimanche, comme dans ce qui est lu par le peuple les jours de fête, on ne trouvera à peu près rien de changé. Mais nous avons jugé opportun d'imiter la règle de tous les missels récents, laquelle attribue des épîtres particulières et des évangiles propres aux mercredis et aux vendredis de chaque semaine. Nous avons cru qu'il fallait observer cet usage avec d'autant plus de soin que "les évangiles ont été divisés dans la semaine de telle façon que chacun correspond à l'évangile du dimanche. Ils sont ainsi disséminés et distribués dans les messes du Propre du Temps ou des Saints pour que les quatre évangélistes soient lus en entier dans la durée d'une année". »

26. TOUL 1750

Missale ad usum Cathedralis Ecclesiae et Dioecesis Tullensis, Tulli Leucorum, 1750.

Scipion-Jérôme Begon (17 septembre 1750).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA, n. 1592.

Bibliographie

G. ALLEMANG, art. *Bégon* (Scipion-Jérôme), DHGE, tome 7 (1933), col. 455-457.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 170-171.

M. PREVOST, art. 6. *Bégon* (Scipion-Jérôme), DBF, tome 5 (1951), col. 1275-1276.

R. TAVENEUX, *Le Jansénisme en Lorraine, 1640-1789*, (Bibliothèque de la Société d'Histoire ecclésiastique de la France), J. Vrin, Paris, 1960, pp. 481-482 et 612-613.

Scipion Begon donna à son Eglise de Toul deux nouveaux livres liturgiques, un bréviaire (1748) et un missel (1750).

34. Cf. *supra*, pp. 444-445.

« Le bréviaire composé avec talent et de manière à nourrir la piété, évite les hardiesses introduites par l'esprit gallican et janséniste dans d'autres bréviaires, par exemple ceux de Paris.

Dans le missel, publié en 1750, il y eut pour le texte des innovations plus radicales. Du missel romain, on ne gardait intact que le canon. Chaque messe formait un tout complet : l'introït donnait le thème, le graduel était un écho de l'épître, l'offertoire visait à l'offrande, et la communion à l'action de grâces, les collectes étaient empruntées au sacramentaire léonien.

Le missel et le bréviaire, accueillis avec enthousiasme, furent maintenus intacts jusqu'à la suppression du siège de Toul en 1801 et furent adoptés par les nouveaux diocèses de Nancy et de Saint-Dié jusqu'au retour à la liturgie romaine. »³⁵

Le mandement épiscopal signale que l'attribution de lectures propres au mercredi et au vendredi de chaque semaine a un double but :

« D'une part, restaurer l'antique usage de notre Eglise, malheureusement disparu; d'autre part, faire en sorte qu'une seule et même vérité, confirmée tout au long de chaque semaine par l'autorité triple et concordante des Ecritures, adhère plus profondément au cœur des ministres sacrés. »

27. LISIEUX 1752

Missale Lexoviense, Lexoviis, 1752.

Henri-Ignace de Brancas (1^{er} janvier 1752).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA, n. 534.

Bibliographie

P. CALENDINI, art. *Brancas* (Henri-Ignace de), DHGE, tome 10 (1937), col. 393-394.

R. DELAMARE, *La renaissance liturgique dans les diocèses de Normandie, 1824-1924...*, A. Picard, Paris, 1935, p. 13.

T. de MORÉMBERT, art. *Lisieux*, CAT, tome 7 (1975), col. 824-827.

35. G. ALLEMANG, *loc. cit.*

ROMAN D'AMAT, art. 5. *Branças* (Henri-Ignace de), DBF, tome 7 (1956), col. 143.

Après avoir doté son diocèse d'un rituel (1742), d'un cérémonial (1747) et d'un bréviaire (1750), l'évêque de Lisieux compléta la nouvelle série des livres liturgiques en publiant le missel. Son mandement rappelle que l'Eglise lexovienne avait autrefois des lectures propres les mercredis et les vendredis et parfois même les lundis de chaque semaine, comme en fait foi le missel imprimé en 1547³⁶. La suite du texte concernant cette restauration des lectures fériales est reprise mot-à-mot du mandement promulguant le missel de Soissons 1745.

28. AMIENS 1752

Missale sanctae Ambianensis Ecclesiae, Ambiani, 1752.

Louis-François-Gabriel d'Orléans de La Motte (4 octobre 1752).

Bibliothèque Vaticane.

BOHATTA, n. 24.

Bibliographie

M. GODET, art. *Amiens* (Diocèse), DHGE, tome 2 (1914), col. 1264-1272.

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 344-347.

E. JARRY, art. *Amiens*, CAT, tome 1 (1948), col. 466-469.

P. JOUNEL, QL, 52 (1971), p. 306.

A. A. KING, *loc. cit.*, p. 146.

M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 242, 390-393.

MICHAUD, art. *d'Orléans* (Louis-François Gabriel de La Motte), *loc. cit.*, tome 11, pp. 247-248.

G. OURY, *loc. cit.*, p. 181.

Le missel du pieux évêque Louis d'Orléans se fit remarquer pour deux raisons. D'une part, on y supprimait une grande partie des collectes des dimanches après la Pentecôte,

36. Cf. BOHATTA, n. 533 : *Missale preclarum insignis ecclesie cathedralis Lexoviensis*.

« où il est parlé de la puissance de la grâce; le prélat craignait qu'on en abusât auprès de son peuple », en les interprétant de façon janséniste. D'autre part, « on avait pris pour base de chaque-messe des dimanches la leçon de l'évangile au missel romain et, pour le reste, on avait cherché à mettre toutes les autres formules en rapport avec cette leçon, qui devenait ainsi le centre obligé de chaque messe. Les introïts, graduels, offertoires, communions, épîtres mêmes, tout avait été bouleversé, renouvelé suivant le besoin. »³⁷

29. COUSERANS 1753

Missale Conseranense, Parisiis, 1753.

Joseph Marnays de Saint-André de Vercel (12 juillet 1753).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 303.

Bibliographie

E. DELARUELLE, art. *Couserans*, DHGE, tome 13 (1956), col. 960-969.

E. JARRY, art. *Couserans*, CAT, tome 3 (1952), col. 253-255.

De 1753 à sa suppression par le Concordat de 1801, le diocèse pyrénéen de Couserans (département de l'Ariège) adopta le missel parisien de Vintimille 1738.

30. AUCH 1753

Missale Auscitanum, Parisiis, 1753.

Jean-François Chatillard de Montillet de Grenaud (18 novembre 1752).

BOHATTA, n. 122.

37. P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 345-346.

Bibliographie

- A. DEGERT, art. 1. *Auch*, DHGE, tome 5 (1931), col. 276-282.
 V. DUBARRAT, *Le Missel de Bayonne de 1543*, L. Ribaut, Pau, 1901, p. CCCCXXX.
 E. JARRY, art. *Auch*, CAT, tome 1 (1948), col. 1016-1018.

Nous ne connaissons ce missel auscitain de 1753 que par l'intermédiaire du missel publié en 1836 pour le diocèse d'Auch et Tarbes, qui reproduit exactement le missel d'Auch de 1753³⁸. D'autre part, on sait que le missel de Bayonne, publié en 1753 par Guillaume d'Arché, fut « adopté dans les diocèses d'Auch, de Bayonne, de Couserans et de Mirepoix »³⁹.

Tous ces livres reproduisent exactement le missel parisien de Vintimille 1738.

Nous mentionnons donc ici à la suite les deux missels que nous venons de signaler :

31. BAYONNE 1753

Missale Baionense, Parisiis, 1753.

Guillaume d'Arché.

BOHATTA, n. 149.

Bibliographie

- A. DEGERT, art. 2. *Arché* (Guillaume d'), DBF, tome 3 (1939), col. 379-380.
Id., art. *Bayonne*, DHGE, tome 7 (1934), col. 54-59.
 E. JARRY, art. *Bayonne*, CAT, tome 1 (1948), col. 1331-1334.
 A. PREVOST, art. *Arché* (Guillaume d'), DHGE, tome 3, (1924), col. 1545.

Se conformant aux décisions de l'assemblée provinciale (24 novembre 1749), Mgr d'Arché substitua la nouvelle liturgie

38. Cf. *infra*, n. 75.

39. V. DUBARRAT, *loc. cit.*

auscitaine à l'ancienne liturgie romaine. Après le rituel (1751) et le bréviaire (1753), c'était au tour du missel.

32. MIREPOIX 1753

Missale Mirapicense, Parisiis, 1753.

Jean-Baptiste de Champflour.

BOHATTA, n. 608.

Bibliographie

T. de MOREMBERT, art. 4. *Champflour* (Jean-Baptiste de), DBF, tome 8 (1959), col. 324.

Le diocèse de Mirepoix (département de l'Ariège) disparut au Concordat de 1801.

33. BEAUVAIS 1756

Missale Bellovacense, Parisiis et Bellovaci, 1756.

Cardinal Etienne-René Potier de Gesvres (19 avril 1756).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA, n. 172.

Bibliographie

J. BEREUX, art. 2. *Beauvais* (Diocèse), DHGE, tome 7 (1934), col. 262-302.

E. JARRY, art. *Beauvais*, CAT, tome 1 (1948), col. 1361-1364.

P. JOUNEL, LMD, n 72 (1963), p. 152.

Comme beaucoup d'autres missels diocésains français de l'époque, le nouveau missel beauvaisien est fidèle au principe d'un thème unique tiré de l'évangile du jour :

« C'est selon ce principe et cet esprit que Nous avons composé les autres parties de la messe, de sorte que celle-ci tout entière ait absolument la même inspiration et le proclame d'une manière unanime. »

34. ROUEN 1759

Missale Ecclesiae Rotomagensis, Rotomagi, 1759.

Cardinal Nicolas-Charles de Saulx-Tavannes (pas de mandement).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA, n. 1366.

35. CAHORS 1760

Missale Cadurcense, Parisiis, 1760.

Bertrand-Jean-Baptiste-René du Guesclin (6 avril 1760).

Paris, Bibliothèque de Saint-Sulpice ; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 216.

Bibliographie

E. SOL, art. *Cahors*, DHGE, tome 11 (1949), col. 178-220.

Id., art. *Cahors*, CAT, tome 2 (1950), col. 356-360.

T. de MOREMBERT, art. 3. *Du Guesclin* (Bertrand-Jean-Baptiste-René), DBF, tome 11 (1967), col. 1525-1526.

Le missel cadurcien a, lui aussi, le souci d'établir

« pour chaque messe un thème (*argumentum*) unique et spécial, auquel toutes les parties de la messe aussi bien que la méditation matinale du prêtre se réfèrent comme à leur centre ».

La liste des thèmes dominicaux figure en tête du missel. Le choix des épîtres et des évangiles propres aux fêtes veille à ne pas s'écarter du thème du dimanche précédent.

Nous plaçons dans notre liste, bien que nous ne les ayons pas consultés, deux missels que les renseignements bibliographiques présentent comme reproduisant fidèlement la liturgie parisienne de Vintimille 1738.

36. DIJON 1762

Missale Divionense, Parisiis, 1762.

Claude-Marc-Antoine d'Apchon (1^{er} janvier 1762).

BOHATTA, n. 353.

Bibliographie

A. DEGERT, art. 6. *Apchon* (Claude-Marc-Antoine), DBF, tome 3 (1939), col. 108-109.

J. GAZIN-GOSSEL, art. *Apchon* (Claude-Marc-Antoine d'), DHGE, tome 3 (1924), col. 926-927.

P. GRAS, art. *Dijon : II. Le diocèse*, *ibidem*, tome 14 (1960), col. 477-480.

E. JARRY, art. *Dijon*, CAT, tome 3 (1952), col. 802-806.

L. MARCEL, *Les livres liturgiques du diocèse de Langres*. Etude bibliographique suivie d'un Appendice sur les livres liturgiques du diocèse de Dijon et d'une Note sur les travaux d'histoire liturgique en France au 19^e s., A. Picard, Paris, Rallet-Bideaud, Langres, 1892, pp. 280-284.

Le mandement épiscopal précise que ce missel de Dijon est « pour ainsi dire extrait du missel parisien et conforme à sa norme et à sa méthode »⁴⁰.

37. CHALON-SUR-SAÔNE 1765

Missale Cabillonense, Parisiis, 1765.

Louis-Henri de Rochefort d'Ally (29 avril 1765).

BOHATTA, n. 215.

Bibliographie

P. GRAS, art. *Chalon-sur-Saône : II. Diocèse*, DHGE, tome 12 (1953), col. 295-302.

E. JARRY, art. *Chalon-sur-Saône*, CAT, tome 2 (1950), col. 870-873.

40. Cf. L. MARCEL, *loc. cit.*, p. 283, note 2.

M. PELLECHET, *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon, avec un choix de Leçons, d'Hymnes et de Proses composées en l'honneur de quelques Saints spécialement honorés dans ces diocèses*, H. Champion, Paris/Dejussieu, Autun, 1883, p. 131.

C'est Mgr de Rochefort d'Ally, évêque de Chalon de 1754 à 1772 qui remplaça la liturgie romaine par la liturgie parisienne ; celle-ci y demeura jusqu'à la suppression du diocèse en 1801.

38. BESANÇON 1766

Missale Bisuntinum, Vesuntione, 1766.

Cardinal Antoine-Clairade de Choiseul-Beaupré (14 août 1676).

Paris, Bibliothèque Saint-Sulpice.

BOHATTA, n. 184.

Bibliographie

J.-F. BERGIER, *Etudes liturgiques. Première partie*, De Dodivers et Cie, Besançon, 1860, p. 154.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE, art. 3. *Choiseul* [Beaupré] (Antoine-Clériadus II de), DBF, tome 8 (1959), col. 1194).

« Le Cardinal de Choiseul transforma de fond en comble notre liturgie dans son bréviaire de 1761 et dans son missel de 1766. »⁴¹

Le mandement du Cardinal présente ainsi l'arrangement de ce missel, tout-à-fait conforme aux préoccupations du temps :

« Les dimanches, fêtes de Carême et autres jours de ce genre, toutes les parties de la messe n'ont qu'un seul et même but, pris de l'évangile du jour ; toutes ces parties s'efforcent de débarrasser les cœurs de quelque vice particulier ou de les attirer à cultiver quelque vertu spéciale. Cependant quand les évangiles — qu'on a l'habitude de lire ces jours-là, depuis les temps déjà anciens et qu'on a conservés à cause de leur antiquité — comportent un autre thème que

41. J.-F. BERGIER, *loc. cit.*

l'épître, Nous avons cru devoir faire répondre et harmoniser le graduel avec l'épître et non avec l'évangile. [...]

Aux fêtes principales, dimanches et fêtes de Carême, Nous employons les mêmes épîtres et évangiles qu'auparavant. On a donné aux autres fêtes des évangiles et des épîtres propres de telle sorte que les quatre évangiles soient lus à peu près intégralement dans l'année et que les passages principaux de l'Écriture soient beaucoup plus nombreux que ce qu'on avait coutume de lire auparavant. »

39. LUÇON 1767

Missale Lucionense, Parisiis, 1767.

Claude-Antoine-François Jacquemet Gaultier d'Ancyre (15 avril 1766).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 544.

Bibliographie

H. MAISONNEUVE, art. *Luçon* (Diocèse de), CAT, tome 7 (1975), col. 1258-1276.

L'évêque de Luçon présente son missel comme la suite logique de l'adoption du bréviaire parisien dans son diocèse. Il faut donc maintenant adopter le missel de Paris,

« non pas tant pour l'harmonie convenable que surtout à cause de la supériorité d'une œuvre que personne n'a critiquée, mais qui a été approuvée et louée partout. »

Le missel luçonnais suit intégralement le missel parisien de Vintimille 1738, dont il reproduit même le mandement.

40. POITIERS 1767

Missale Pictaviense, Pictavii, 1767.

Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire (1^{er} février 1767).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L. ; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 789.

Bibliographie

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 506-508.

P. JOUNEL, *QL*, 52 (1971), pp. 306-307.

A.A. KING, *loc. cit.*, p. 146.

M. du LAC, *loc. cit.*, p. 244.

H. LECLERCQ, *loc. cit.*, col. 1713.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 171-172.

E. VAN CAUWENBERG, art. *Beupoil de Saint-Aulaire* (Martial-Louis de), *DHGE*, tome 7 (1933), col. 226.

Comme la plupart des missels diocésains français publiés depuis le milieu du 18^e siècle, le missel poitevin de 1767

« prend beaucoup plus ses distances par rapport au missel romain. Le lazariste Jacob, son auteur, n'hésite plus à toucher au temporel. Il modifie le choix des épîtres pour les accorder aux évangiles ; il y accorde aussi les pièces relevant de l'antiphonaire, ainsi que les oraisons, qu'il compose d'ordinaire sans recourir à la tradition et avec un talent incontestable. On a ainsi des messes à thèmes, qui devaient rencontrer un grand succès dans les missels de la fin du 18^e et du début du 19^e siècle »⁴².

Le mandement épiscopal présente ainsi les lectures fériales :

« Pour éviter la répétition fastidieuse que saint Bernard recommande d'enlever des divins Offices⁴³, Nous avons ajouté à l'épître et à l'évangile de chaque dimanche, pour les mercredis et les vendredis, des épîtres et des évangiles qui leur correspondent. Et de la sorte on lira les pages du Nouveau Testament presque en entier dans l'année. »

42. P. JOUNEL, *loc. cit.*, p. 307.

43. Le missel renvoie en marge à : *Tractatus De Corr. Antiph.* Il s'agit de la *Préface* ou du *Traité du chant ou de la correction de l'Antiphonaire* [de Cîteaux], nn. 1-2 : cf. *Œuvres complètes de Saint BERNARD, traduites en français par les Abbés DION et CHARPENTIER*, L. Vivès, Paris: 1877, 3^e éd., tome 2, p. 534.

Le missel poitevin donne la liste des messes des dimanches et des fêtes importantes en mentionnant la *veritas evangelica* proposée dans chaque messe.

41. REIMS 1770

Missale Sanctae Ecclesiae Metropolitanae Remensis, Parisiis, 1770.

Charles-Antoine de La Roche-Aymon (22 septembre 1770).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L. ; Bibliothèque Saint-Sulpice ; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 837.

Bibliographie

MICHAUD, art. *Roche-Aymon* (Charles-Antoine de la), *loc. cit.*, tome 36, p. 210.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 174-175.

L'archevêque de Reims évoque en son mandement

« les nombreux chefs de tous les coins de l'Eglise de France qui, selon l'Esprit des Conciles tenus en ces derniers temps, ont travaillé à qui mieux mieux à corriger et à perfectionner leurs missels ».

Là encore, chaque messe a son thème (*argumentum*), tiré de l'évangile et noté brièvement dans la marge du missel.

Les lectures fériales sont ainsi présentées :

« En plus des épîtres et des évangiles du dimanche, Nous avons assigné des épîtres et des évangiles propres à trois jours par semaine, à savoir le lundi, le mercredi et le vendredi. Les évangiles de ces fêtes ont été choisis autant que possible de telle sorte qu'ils présentent ce même point de doctrine ou d'histoire sainte, pris dans les autres évangélistes, que présentait l'évangile du dimanche. Quand aux épîtres qui précèdent ces évangiles, elles sont toutes proches du thème évangélique. »

42. LYON 1771

Missale Sanctae Lugdunensis Ecclesiae, Lugduni, 1771.

Antoine de Malvin de Montazet (1^{er} octobre 1771).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L. ; Montréal, Office National de Liturgie.

BOHATTA, n. 558.

Bibliographie

D. BUENNER, *L'ancienne liturgie romaine. Le rite lyonnais*, Vitte Lyon-Paris, 1934, pp. 87-91.

M. de CONNY, *Recherches sur l'abolition de la Liturgie antique de l'Eglise de Lyon*, Girard et Josserand, Lyon, 1859, pp. 22-25.

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 509-510 (bréviaire de 1776).

P. JOUNEL, LMD, n. 72 (1963), pp. 156-160.

Id., QL, 52 (1971), p. 312.

M. du LAC, *loc. cit.*, p. 245 (bréviaire de 1776).

H. LECLERCQ, *loc. cit.*, col. 1713.

MICHAUD, art. *Montazet* (Antoine-Malvin de), *loc. cit.*, tome 29, pp. 46-47.

L'archevêque de Lyon présente ainsi son missel :

« Nous avons saisi l'occasion que la nécessité nous fournissait [pénurie de missels, confusion entre les usages lyonnais et romains], pour ramener le missel lyonnais à cette forme jugée plus apte à faire valoir la dignité du saint sacrifice et à exciter les sentiments d'une piété sincère.

Notre première règle a été de distribuer à pleines mains partout à travers notre missel ces richesses que fournissent en grande abondance les Lettres sacrées, et de ne jamais nous écarter du sens original dans le choix et la disposition des textes. Nous avons veillé particulièrement à ce que les parties de chaque messe s'harmonisent dans la proposition de toutes les vérités de grande importance et, qu'autant que possible, l'épître et l'évangile s'accordent avec la collecte. Ainsi, par exemple, si l'on célèbre un mystère du Seigneur, Nous employons les passages de la sainte Ecriture les plus capables aussi bien de l'exprimer que d'inculquer les sentiments de foi, d'espérance et de charité par lesquels on doit honorer ce mystère. »

En fait, tout en conservant quelques restes de l'antique rit local, le nouveau missel lyonnais adoptait la liturgie parisienne de 1738.

43. LAON 1773

Missale Ecclesiae Laudunensis, Lauduni, 1773.

Cardinal Jean-François-Joseph de Rochechouart de Fautoas (21 septembre 1772).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 489.

Bibliographie

S. MARTINET, art. *Laon*, CAT, tome 6 (1967), col. 1820-1823.

L'Eglise de Laon restaure, elle aussi,

« l'usage ancien de lire des épîtres et des évangiles propres le mercredi et le vendredi non empêchés [par une fête], ce qui permet de lire à peu près intégralement le Nouveau Testament durant l'année. »

Le missel laonnais donne une liste des titres de messes, repris tels quels du missel de Poitiers de 1767 (n. 40).

44. TOULOUSE 1773

Missale Tolosanum, 1773.

Etienne-Charles de Loménie de Brienne (29 novembre 1772).

Rome, Bibliothèque de Saint-Louis-des-Français; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes; ce missel n'est pas mentionné dans BOHATTA.

Bibliographie

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 508-609.

M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 244-245.

MICHAUD, art. *Loménie de Brienne* (Etienne-Charles de), *loc. cit.*, tome 25, pp. 58-61.

Dans son mandement, l'archevêque de Toulouse rappelle l'ancien usage local de lire des évangiles propres toutes les fêtes d'Avent, sauf le samedi, et deux fêtes hebdomadaires aux autres temps. Il continue ainsi :

« Ce qui se faisait autrefois pendant quelques semaines, il Nous a semblé convenable de le faire toutes les semaines, à savoir que trois passages d'évangile au moins seraient fixés chaque semaine, c'est-à-dire le lundi, le mercredi et le vendredi; et si on ne peut les lire à la messe, qu'ils puissent l'être au moins après la messe. Ainsi aucun passage d'évangile ne sera, durant l'année, soustrait aux yeux des prêtres. »

Ces évangiles sont évidemment choisis en fonction de l'évangile du dimanche précédent; de plus, à chaque évangile propre correspond une épître propre.

« Dans le choix de ces lectures, Nous avons conservé la plupart du temps les passages qu'on avait coutume de lire. Nous en avons ajouté d'autres qui leur étaient connexes, qu'il s'agisse de la suite du même texte, d'un discours sur le même sujet ou sur un sujet semblable, ou enfin de textes qui s'harmonisent avec l'évangile.

Et puisque dans le bréviaire on lit surtout de l'Ancien Testament, Nous croyons qu'il faut lire surtout du Nouveau dans le missel. De même, Nous avons décidé que parfois la lecture du Nouveau Testament serait placée avant celle de l'Ancien, afin que la meilleure place soit donnée aux paroles de l'Apôtre. Ainsi, puisque tous les textes du Nouveau Testament ne peuvent pas être lus à la messe, du moins les principaux le seront chaque année, et ceux qu'on aura dû omettre une année seront lus une autre; de sorte que la parole des Apôtres, qui est la plus utile après l'évangile, deviendra plus familière aux prêtres. [...]

Notre règle a été d'adopter et de faire nôtres ces textes qui, choisis déjà par l'excellent jugement d'hommes pieux, sont employés si heureusement en divers missels de l'Eglise de France, surtout dans celui de Paris. Pour la même raison, Nous avons eu soin de choisir ce qui était nécessaire pour s'harmoniser avec les messes propres de l'Eglise comme dans les autres, les textes qui paraissaient les plus capables de susciter la piété, de s'adapter plus facilement au chant et de répondre plus soigneusement aux lectures sacrées de la messe. [...]

Il Nous a paru utile que, dans le Propre du Temps, toutes les parties de la messe se réfèrent à un but déterminé; ce but est pris soit de l'office du temps, soit de l'évangile à lire dans cette messe. Et pour qu'il apparaisse plus facilement, Nous avons eu soin d'inscrire au début de chaque messe, dans la marge, le thème principal de la messe.»

Ces titres, que Toulouse a empruntés au missel de Reims 1770 (n. 41) se retrouveront dans les missels de ses diocèses suffragants, Montauban 1773, Alet 1774 et Lombez 1778.

45. MONTAUBAN 1773

Missale Montalbanense, Tolosae, 1773.

Anne-François-Victor Le Tonnelier de Breteuil (29 septembre 1773).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 647.

Bibliographie

G. OURY, *loc. cit.*, p. 182.

Le diocèse de Montauban suivit aussitôt l'exemple de sa métropole. Dans son missel de 1773, il se contente de reproduire mot-à-mot le mandement, les titres des messes dominicales et le lectionnaire du missel toulousain (n. 44) dans sa presque totalité.

46. ORLÉANS 1774

Missale Aurelianense, Aurelianis, 1774.

Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère (10 avril 1773).

Paris, Bibliothèque de Saint-Sulpice.

BOHATTA, n. 117.

Le mandement épiscopal reprend presque mot-à-mot plusieurs passages du mandement de l'évêque de Poitiers, introduisant son missel de 1767 (n. 40).

47. SAINT-PAPOUL 1774

Missale Sanpapullensis, Tolosae, 1774.

Daniel-Bertrand de Langle (8 juillet 1774).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

Ce missel n'est pas signalé dans BOHATTA.

L'abbaye bénédictine, fondée par Charlemagne sur le tombeau de saint Papoul⁴⁴, fut siège d'un évêché, de 1317 à 1790. Le missel de ce petit diocèse (arrondissement de Carcassonne) reprend, à peu de chose près, le missel de sa métropole, Toulouse, publié l'année précédente (1773) (n. 44).

48. ALET 1774

Missale Electense, Tolosae, 1774.

Charles de La Cropte de Chanterac (10 décembre 1771).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 383.

Bibliographie

R. AUBERT, art. *Doctrinaires*, DHGE, tome 14 (1960), col. 546-548.

R. CHALUMEAU, art. *Doctrinaires ou Prêtres de la Doctrine chrétienne*, CAT, tome 3 (1952), col. 943-944.

L. CRISTIANI et P. BAILLY, art. *Doctrinaires*, DS, tome 3 (1957), col. 1501-1512.

E. JARRY, art. *Alet*, CAT, tome 1 (1947), col. 295-296.

M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 318-320.

44. Saint Papoul a été l'un des premiers évêques de Toulouse.

T. de MOREMBERT, art. 2. *Chantérac* (Charles de La Cropte de), DBF, tome 8 (1959), col. 395.

J.-M. VIDAL, art. III. *Alet (Electen.)*, *Diocèse*, DHGE, tome 2 (1914), col. 158-168.

Le petit diocèse d'Alet (département actuel de l'Aude) entra en 1774 dans le mouvement liturgique où

« l'on voit beaucoup de pontifes français animés, sans envie, mais non sans émulation, d'un zèle remarquable pour le culte divin »,

comme le dit le mandement épiscopal.

Œuvre de Jean-Baptiste Gibrat, prêtre de la Doctrine chrétienne, le missel du dernier évêque d'Alet reprend mot-à-mot la plus grande partie du mandement de l'archevêque de Toulouse, son métropolitain (1773); il adopte aussi les thèmes de messes de ce missel (n. 44).

49. TULLE 1777

Missale Tutellense, Parisiis, 1777.

Charles-Joseph Marius de Raffelis de Saint-Sauveur (1^{er} décembre 1776).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 1603.

Bibliographie

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 175, 182.

Après en avoir adopté le bréviaire, l'Eglise de Tulle se devait de suivre aussi le missel de Paris,

« déjà accepté par le plus grand nombre des Eglises de France, établi sans avoir été l'objet d'aucune critique et qui doit être considéré comme un ensemble complet avec toutes ses parties » (mandement).

Le missel tullois n'est pas autre chose que le missel de Vintimille 1738 ; il s'ouvre d'ailleurs par le mandement de celui-ci, précédant celui de l'évêque du diocèse, Un *Supplementum Calendarii pro Dioecesi Tutellensi* termine l'ouvrage.

50. NARBONNE 1778

Missale Narbonense, Narbonae, 1778.

Arthur-Richard Dillon (28 septembre 1777).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

Bibliographie

J. LEFLON, art. *Dillon* (Arthur-Richard), CAT, tome 3 (1952), col. 809-811.

Id., art. *Dillon* (Arthur-Richard), DHGE, tome 14 (1960), col. 486-487.

J. de TERREFORT, art. 5. *Dillon* (Arthur-Richard), DBF, tome 11 (1967), col. 356-357.

Après avoir mentionné le missel publié par son prédécesseur Claude de Rebé (1628-1659), l'archevêque de Narbonne annonce que son Eglise suivra désormais intégralement le missel parisien de Vintimille :

« Nous avons suivi d'autant plus volontiers l'autorité de ce missel que, dans ce domaine, rien de plus parfait n'a encore été publié, qu'il suscite dans toute la France l'admiration d'hommes savants et pieux et qu'enfin, Nous en sommes sûrs, les meilleurs missels, quelqu'ils soient, ont été rédigés sur ce modèle. »

51. LOMBEZ 1778

Missale Lumbariense, Tolosae, 1778.

Léon-François-Ferdinand de Salignac de la Motte (10 décembre 1772).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

Ce missel n'est pas signalé dans BOHATTA.

Bibliographie

M. BÉCAMEL, art. *Lombez*, CAT, tome 7 (1975), col. 1056-1057.

Suffragant de Toulouse, le petit diocèse de Lombez (qui devait être supprimé en 1801) adopta, lui aussi, la liturgie métropolitaine.

Son missel reproduit les titres de messe du missel toulousain de 1773 (n. 44).

52. VERDUN 1779

Missale Viridunense, Viriduni, 1779.

Henri-Louis-René des Nos de Champmeslin (1^{er} octobre 1779).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes, bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA, n. 1643.

Bibliographie

P. JOUNEL, QL, 52 (1971), p. 314.

T. de MOREMBERT, art. 10. *Des Nos de Champmeslin* (Henri-Louis-René), DBF, tome 10 (1965), col. 1487.

N. ROUSSEL, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun...*, Contant, Laguerre et Cie, Bar-le-Duc, 1864, tome 2, pp. 87-91.

Le missel verdunois suit de près le missel parisien de 1738.

53. CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE
DE SAINT-VANNE 1781

Missale Romano-Monasticum, ad usum Congregationis SS. Vitoni et Hydulphi, Ordinis Sancti Benedicti, Nanceii, 1781.

La préface n'est pas signée.

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 1721.

Bibliographie

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, p. 522.

M. du LAC, *loc. cit.*, p. 247.

H. LECLERCQ, *loc. cit.*, col. 1713.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 172-173.

M. SCHMITZ, art. *Bénédictin (Ordre) : I. Les Bénédictins : A. Aperçu historique : [...] La Congrégation de Saint-Vanne*, DHGE, tome 7 (1934), col. 1122-1124.

Id., *Histoire de l'Ordre de Saint Benoît*, Ed. de Maredsous, tome 4, 1948, pp. 8-30.

R. TAVENEUX, *Le Jansénisme en Lorraine, 1640-1789* (Bibliothèque de la Société d'Histoire ecclésiastique de la France), J. Vrin, Paris, 1960, pp. 655-672 : « Les voies secrètes du Jansénisme dans la Congrégation de Saint-Vanne ».

En 1774, la Congrégation bénédictine de Saint-Vanne-et-de-Saint-Hydulphe confia la préparation de ses nouveaux livres liturgiques à dom Anselme Berthod, bibliothécaire à l'abbaye Saint-Vincent de Besançon, et qui fut, quelques années plus tard, associé au travail des Bollandistes.

La préface du missel de 1781 présente ce livre comme la suite logique du bréviaire récemment édité (1777), auquel il répond « soigneusement et parfaitement ».

54. PÉRIGUEUX 1782

Missale Petrocorense, Parisiis, 1782.

Emmanuel-Louis de Grossoles de Flammarens (1^{er} mai 1781).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 780.

Ce missel s'inspire largement du missel parisien de 1738.

55. CHARTRES 1782

Missale Carnotense, Parisiis, 1782.

Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac (9 septembre 1782).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

TOHATTA, n. 252.

Bibliographie

Y. DELAPORTE, art. *Chartres : II. Diocèse*, DHGE, tome 12 (1953), col. 563-574.

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 513-515 (nouveau missel de Paris) et 520.

E. JARRY, art. *Chartres*, CAT, tome 2 (1950), col. 999-1003.

M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 245-246 et 357, note 1.

MICHAUD, art. *Lubersac* (Jean-Baptiste-Joseph de), *loc. cit.*, tome 25, pp. 393-395.

Au temps de Christophe de Beaumont, archevêque de 1746 à 1781, l'Eglise de Paris avait fait paraître en 1777 une nouvelle édition de son missel, préparée par MM. Joubert et Symon de Dancourt, Sulpiciens, qui apportèrent quelques légères améliorations à l'édition de 1738 (BOHATTA, n. 753). Une commission dont faisait partie l'abbé Siéyès arrangea cette édition pour le diocèse de Chartres.

56. PAMIERS 1782

Missale Apamiense, Parisiis, 1782.

Henri-Gaston de Lévis-Léran (nous ignorons la date du mandement).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L. (les 12 premières pages manquent dans cet exemplaire, ainsi que les pages 343-344).

BOHATTA, n. 75.

Le missel de Pamiers reproduit la liturgie parisienne.

57. LE PUY 1783

Missale Ecclesiae Aniciensis, Parisiis, 1783.

Marie-Joseph de Galard de Terraube (1^{er} mars 1783).

Paris, Bibliothèque Saint-Sulpice.

BOHATTA, n. 73.

Bibliographie

A. FAYARD, art. *Le Puy*, CAT, tome 7 (1975), col. 423-432.

Comme le précédent, le missel du Puy-en-Velay reproduit la liturgie parisienne.

58. BAYEUX 1783

Missale Bajocense, Cadomi, 1783/Lugduni, 1790.

Joseph-Dominique de Cheylus (8 août 1783).

Paris, Bibliothèque Saint-Sulpice (éd. 1783).

Bibliothèque du C.N.P.L. (éd. 1790).

BOHATTA, n. 146.

Bibliographie

P. CALENDINI, art. *Bayeux : III. Les évêques de Bayeux*, DHGE, tome 7 (1933), col. 31.

J. HOURLIER, art. *Bayeux (Liturgie de)*, CAT, tome 1 (1948), col. 1328-1331.

E. JARRY, art. *Bayeux*, *ibidem*, col. 1324-1328.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE, 2. *Cheylus (Joseph-Dominique de)*, DBF, tome 8 (1959), col. 1129.

« En 1738 et 1743, le bréviaire et le missel de Vintimille passèrent de Paris à Bayeux, qui se contentera d'y adjoindre un propre local »⁴⁵.

59. TOURS 1784

Missale Turonense, Parisiis, 1784.

Joachim-François-Mamert de Conzié (1^{er} décembre 1783).

45. J. HOURLIER, *loc. cit.*, col. 1329.

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

Aucun missel de Tours n'est signalé dans BOHATTA.

Bibliographie

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 518-520.

M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 245-246.

T. de MOREMBERT, art. 2. *Conzié* (Joachim-François-Mamert), DBF, tome 9 (1961), col. 551-552.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 178, 182, 183.

Dans son mandement, l'archevêque de Tours rappelle « l'émulation tout à fait remarquable et digne d'éloges » de la plupart des Eglises de France dans la réforme et le perfectionnement de leurs missels. Il continue :

« Dans cette avantageuse émulation des missels, on peut dire que l'Eglise de Paris tient le flambeau devant les autres. En réalisant ce dessein, trois pontifes de cette Eglise⁴⁶ ont fait une œuvre si heureuse que beaucoup d'autres Eglises n'ont pas hésité à faire tourner leurs travaux à leur propre profit. »

C'est bien ce qu'a fait l'Eglise de Tours, engageant aussi ses suffragants à suivre cette voie.

60. VIENNE 1784

Missale ad usum Provinciae Viennensis, Gratianopoli, 1784.

Jean-Georges Le Franc de Pompignan (18 août 1782).

Paris, Bibliothèque Saint-Sulpice ; Rome, Bibliothèque Vaticane.

BOHATTA, n. 1634.

Bibliographie

P. JOUNEL, LMD, n. 72 (1963), p. 160.

M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 245, 365-369.

46. Il s'agit sans doute de François de Harlay, Charles de Vintimille et Christophe de Beaumont, qui promulguèrent respectivement les missels parisiens de 1685, 1738 et 1777.

MICHAUD, art. *Pompignan* (Jean-Georges Le Franc de), *loc. cit.*, tome 34, pp. 32-34.

N., *Textes liturgiques anciens du diocèse de Viviers*, 14^e s., Viviers, 1964, p. 21.

« Le 18 août 1782, l'archevêque de Vienne, Mgr Le Franc de Pompignan, de concert avec les évêques de Grenoble, Valence, Die et Viviers (et aussi de Genève et de Saint-Jean de Maurienne, ses suffragants « hors du royaume »), donna à sa Province le rite viennois »⁴⁷.

Effectivement, le mandement de l'archevêque, qui promulgue à la fois le missel et le bréviaire, est adressé

« au clergé de Vienne et, avec le consentement des Illustrissimes et Révérendissimes Seigneurs les Evêques comprovinciaux, au clergé de chacun des diocèses de cette Province ».

Voici quelques extraits de ce texte⁴⁸.

« Que dans toutes les Eglises, unies par le lien de l'unité catholique, la Liturgie divine n'admette plus aucune diversité ni dans le choix et l'ordre des matières, ni dans la teneur des paroles, de même qu'elle n'en souffre aucune dans la foi et la règle des mœurs, ce doit être l'objet de tous les vœux, mais on ose à peine en concevoir l'espérance.

Or, Frères bien-aimés, Nous vous annonçons — que dis-je ? — Nous vous montrons cette espérance réalisée dans toute l'étendue du territoire qu'embrasse en France la province de Vienne. Avant que par un jugement secret de Dieu (Dieu veuille que ce soit pour notre bonheur et celui des autres !) Nous eussions été élevé à ce Siège archiépiscopal, déjà il avait été question d'avoir des livres liturgiques communs à toute la province. Vous savez comment ce vœu Nous fut solennellement exprimé lorsqu'en 1775 Nous présidions pour la première fois l'Assemblée provinciale préparatoire aux Assemblées générales du clergé de France. Nous l'accueillîmes d'autant plus volontiers qu'il était tout-à-fait conforme à l'esprit des Décrets de l'Eglise, et qu'il se trouvait appuyé du suffrage de nos collègues présents à l'Assemblée, ainsi que des autres députés envoyés par

47. *Textes liturgiques anciens du diocèse de Viviers*, XIV^e s., *loc. cit.*

48. Traduction de M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 366-368.

divers diocèses. Alors Nous fut confié le soin de disposer, pour l'usage de la province de Vienne, en France, la Liturgie sacrée contenue au bréviaire et au missel. [...]

Nous n'avons pas voulu toutefois mettre au jour une Liturgie d'un genre nouveau (œuvre suspecte à bon droit et dangereuse). Mais, subordonnant à votre utilité l'amour-propre d'auteur et toute vaine gloire, Nous sommes scrupuleusement attaché à suivre le sentier indiqué par l'antiquité, et dans lequel les Evêques de France ont, depuis plusieurs années, laissé l'un après l'autre la trace de leurs pas. Comme il existe plusieurs ouvrages de cette nature, exécutés sur le même modèle et cependant dissemblables en beaucoup de choses, Nous avons d'abord comparé les principaux, mais Nous avons cru devoir en adopter un, le plus récent, comme celui qui approche le plus de la perfection, et comme celui dont la contexture s'accomode le mieux à la province de Vienne. [...]

Bienfait insigne de la Providence envers la province de Vienne, devenue un objet d'envie pour toutes les provinces ecclésiastiques du royaume; désormais, soit en payant le tribut des Heures canoniales, soit en offrant le saint Sacrifice, vous serez, comme parle l'Écriture, d'une seule lèvre et d'un même discours, unanimes dans les sentiments, unanimes aussi dans les paroles, pour honorer d'une seule bouche Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus Christ».

61. SENS 1785

Missale Metropolitanae ac Primatialis Ecclesiae Senonensis,
Senonis, 1785.

Cardinal Paul d'Albert de Luynes (26 juin 1785).

Paris, Bibliothèque Saint-Sulpice.

BOHATTA, n. 1463.

Bibliographie

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 520-521.

M. du LAC, *loc. cit.*, p. 246.

C'est à Monsieur Monteau, lazariste, supérieur du séminaire, que le cardinal confia la préparation du nouveau missel sénonais.

Nous retrouvons ici un missel thématique si en honneur en France depuis le milieu du 18^e siècle :

« Nous avons assigné à chaque messe — dit le mandement — un thème propre, tiré de l'évangile et Nous avons organisé en fonction de ce thème les autres parties de la messe; de la sorte elles sont liées entre elles, elles s'accordent sur la même vérité ou les mêmes sentiments de piété, elles sont disposées en fonction du déroulement du saint Sacrifice.

Nous avons choisi des épîtres — du Nouveau ou de l'Ancien Testament — qui ont des relations avec l'évangile qui suit et qui renferment les préceptes moraux les plus utiles.

Nous avons conservé les évangiles en usage depuis longtemps dans notre Eglise, pour que le missel concorde avec le bréviaire. »

Le missel sénonais de 1785 a pris beaucoup de distances par rapport à son aîné de 1715 (n. 7).

Chaque messe des dimanches et des fêtes pénitentielles est précédée d'un titre original.

62. RENNES 1786

Missale Rhedonense, Parisiis, 1786.

François Bateau de Girac (1^{er} décembre 1785).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 824.

Bibliographie

P. CALENDINI, art. *Bateau de Girac* (François), DHGE, tome 6 (1932), col. 781-782.

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 518-519.

M. du LAC, *loc. cit.*, p. 246.

M. PRÉVOST, art. 2. *Bateau de Girac* (François), DBF, tome 5 (1951), col. 428-430.

A la suite du concile provincial de Tours (1780), l'évêque de Rennes suivit l'exemple de sa métropole. Son mandement reprend d'ailleurs mot-à-mot la plus grande partie du texte

promulguant le missel tourangeau de 1784 ; il annonce que sa cathédrale adopte ainsi le bréviaire et le missel de Paris.

63. ORDRE DE PRÉMONTRÉ 1787

Missale ad usum Ordinis Praemonstratensis, Nanceii, 1787.

Jean-Baptiste L'Ecuy, abbé de Prémontré (pas de mandement).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 1677.

Bibliographie

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, p. 522.

A.A. KING, *Liturgies of the Religious Orders*, London, 1955, pp. 179-181 : *Neo-Gallican Interlude*.

M. du LAC, *loc. cit.*, p. 247.

H. LECLERCQ, *loc. cit.*, col. 1713.

Selon les décisions du Chapitre national tenu à Prémontré le 15 août 1779, le dernier Abbé général de l'Ordre canonial de Prémontré publia les nouveaux livres liturgiques rédigés par le chanoine Rénacle Lissoir, abbé de la Val-Dieu et les imposa à toutes les maisons de l'Ordre : ce furent le bréviaire en 1782 et le missel en 1787.

64. VIENNE 1822

Missale ad usum Provinciae Viennensis, Gratianopoli, 1822.

Reproduit le mandement de Jean-Georges Le Franc de Pompignan, (18 août 1782).

Rome, Bibliothèque Vaticane.

Cette édition n'est pas signalée dans BOHATTA.

Il s'agit d'une simple réédition du missel viennois de 1784 (n. 60).

65. LYON 1825

Missale Sanctae Lugdunensis Ecclesiae, primae Galliarum sedis, Lugduni, 1825.

Cardinal Joseph Fesch (mandement de Mgr de Montazet, 1^{er} octobre 1771).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 560.

Bibliographie

D. BUENNER, *L'ancienne liturgie romaine. Le rite lyonnais*, Vitte, Lyon-Paris, 1934, p. 174.

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 621-622.

Bien qu'il porte le nom du Cardinal Fesch, archevêque de Lyon (retiré à Rome depuis 1814), ce missel a été préparé et publié sous l'autorité de Mgr Jean-Gaston de Pins, archevêque-administrateur du diocèse depuis 1823. C'est le texte du missel de Mgr de Montazet (1771) (n. 42), mais avec de sérieuses modifications, en particulier pour les formules d'introduction des épîtres et des évangiles.

66. MENDE 1825

Missale Mimatense, Divione, 1825.

Reproduit le mandement de Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré pour l'édition de 1766.

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

Cette édition n'est pas signalée dans BOHATTA.

Bibliographie

P. JOUNEL, LMD, n. 72 (1963), p. 152.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE, art. 12. *Choiseul [Beaupré]* (Gabriel-Florent de), DBF, tome 8 (1959), col. 1198.

Cette *editio nova*, comme elle se présente, reproduit en fait intégralement le missel mendois de 1766. C'est la liturgie parisienne de Vintimille 1738.

67. LUÇON 1828

Missale Lucionense, Lugduni, 1828.

René-François Soyer (25 décembre 1826).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 545.

L'édition de 1828 reproduit le missel luçonnais de 1767 (n. 39) : là encore, c'est la liturgie parisienne de Vintimille, 1738.

68. VERDUN 1829

Missale Viridunense, Stenaci, 1829.

François-Joseph de Villeneuve-Esclapon (1^{er} août 1829).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA, n. 1644.

Bibliographie

A. PRÉVOST, art. *Arbou* (Etienne-Marie-Bruno d'), DHGE, tome 3 (1924), col. 1475-1476.

Cette édition avait été préparée par Mgr d'Arbou, qui démissionna en 1827.

Comme son aîné de 1779 (n. 52), le missel verdunois de 1829 suit de près le missel parisien de 1738.

69. LIMOGES 1830

Missale Lemovicence, Lemovicis, 1830.

Prosper de Tournefort (20 mars 1830).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 506.

Bibliographie

R. LIMOUZIN-LAMOTHE, art. *Limoges*, CAT, tome 7 (1975), col. 800-805.

En présentant ce missel, le mandement épiscopal précise que les principales modifications, par rapport au missel précédent, publié en 1738 (Bohatta, n. 505), portent sur les rubriques.

70. PARIS 1830

Missale Parisiense, Lutetiae Parisiorum, 1830.

Hyacinthe-Louis de Quélen (2 juillet 1830).

Prieuré bénédictin du Bouet (Valais, Suisse).

BOHATTA, n. 758.

Bibliographie

P. GUÉRANGER, *loc. cit.*, pp. 614-618, 622-623.

A.A. KING, *loc. cit.*, p. 151.

M. du LAC, *loc. cit.*, pp. 252-253.

J.P. MIGNE, *Origines et raison de la Liturgie catholique en forme de Dictionnaire...* (Encyclopédie Théologique, 8), Ed. J.P. Migne, Paris, 1844, p. 822.

L'édition de 1830 reprend le titre complet du missel parisien de 1738 avec le nom de Vintimille, dont le mandement est reproduit à la suite de celui de Hyacinthe de Quélen. Le mandement de ce dernier permet d'utiliser les missels de 1738

et de 1790, pourvu que l'on tienne compte des rubriques récentes.

71. MONTAUBAN 1830

Missale Montalbanense, Montauban, 1830.

Louis-Guillaume-Valentin du Bourg (pas de mandement).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA signale une édition en 1827 (n. 648).

Bibliographie

C. LEMARIÉ, art. *Dubourg* (Guillaume-Louis), CAT, tome 3 (1952), col. 1140-1141.

T. de MOREMBERT, art. 1. *Dubourg* (Louis-Guillaume-Valentin), DHGE, tome 14 (1960), col. 947-948.

A. TRIN, art. 22. *Dubourg* (Louis-Valentin-Guillaume), DBF, tome 11 (1967), col. 1045-1046.

Ce missel de 1830 est une réédition du missel montalbanais de 1773 (n. 45), qui reproduisait dans l'ensemble la liturgie toulousaine de la même année.

72. NÎMES 1831

Missale Nemausense, Nemausi, 1831.

Claude-François-Marie Petit-Benoît de Chaffoy (15 août 1831).

Rome, Bibliothèque Vaticane ; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 674.

Bibliographie

P. JOUNEL, QL, 52 (1971), p. 311.

M. du LAC, *loc. cit.*, p. 251.

G. OURY, *loc. cit.*, p. 175.

Le nouveau diocèse de Nîmes (1817-1821) se donna une liturgie toute neuve, composée par Monsieur Larèche, vicaire général. Après le bréviaire, parut le missel, qui adopte pleinement le principe de l'unité thématique :

« Dans toutes les messes du Temporal, l'évangile est le texte de base (*textus et regulator*). Si l'évangile présente plusieurs enseignements ou plusieurs actions de Jésus Christ, un seul a été spécialement choisi, de préférence à tous les autres, comme thème de toute la messe, et c'est à lui que toutes les parties de la messe sont adaptées. De la sorte, la messe et l'office n'offrent qu'une seule et même pensée, et les pasteurs trouveront, soit dans le bréviaire, soit dans le missel, les éléments les plus abondants d'instructions pour conduire les fidèles dans la voie du salut. [...]

Désirant l'analogie la plus parfaite possible entre l'épître et l'évangile, Nous avons remplacé les épîtres du missel romain par d'autres qui Nous ont paru plus en harmonie avec l'évangile. Cependant, le dimanche, Nous ne sortons pas du Nouveau Testament pour le choix des épîtres. »

73. RENNES 1831

Missale Rhedonense, Filiceriis, 1831.

Claude-Louis de Lesquen.

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 826.

C'est tout le diocèse de Rennes qui, en 1831, adopte la liturgie parisienne, comme l'avait fait la cathédrale en 1786. Le missel rennais de 1831 est publié avec le mandement de cette édition de 1786 (n. 62).

74. VERSAILLES 1832

Missale Versaliense, Versaliis, 1832.

Etienne-Jean-François Borderies (20 avril 1832).

Paris, Bibliothèque Saint-Sulpice; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 1627.

Bibliographie

A. LESORT, art. *Borderies* (Etienne-Jean-François), DHGE, tome 9 (1937), col. 1199-1201.

G. OURY, *loc. cit.*, pp. 175-176.

M. VILPELLE, art. *Borderies* (Etienne-Jean-François), DBF, tome 6 (1954), col. 1078-1079.

Pour faire l'unité de ce nouveau diocèse (1801) où l'on pratiquait sept catéchismes et sept liturgies, l'évêque Etienne Borderies s'engagea dans un intense travail et publia coup sur coup catéchisme, bréviaire (1828), missel, vespéral et antiphonaire. Le bréviaire et le missel étaient

« inspirés surtout de Paris et de Lyon, tout en suivant dans une certaine mesure le rite romain ». L'évêque « composa lui-même un certain nombre de textes, notamment les proses du Sacré-Cœur, de l'Assomption, de saint Louis, des saints Anges et toute la messe de saint Jean Népomucène »⁴⁹.

75. TARBES (AUCH) 1836

Missale Auscitanum, Auscis, 1836.

Pierre-Michel-Marie Double.

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 123.

Bibliographie

T. de MOREMBERT, art. 4. *Double* (Pierre-Michel-Marie), DBF, tome 11 (1967), col. 642.

49. A. LESORT, *loc. cit.*, col. 1200.

Le missel publié par Pierre Double pour l'usage de son diocèse de Tarbes, n'est pas autre chose que le missel d'Auch promulgué en 1753 par Jean-François de Montillet (n. 30); il en porte d'ailleurs le titre et en reproduit le mandement. Nous retrouvons donc ici la liturgie parisienne de 1738.

76. NANTES 1837

Missale Nannetense, Nannetis, 1837.

Joseph-Michel-Jean-Baptiste-Paul-Augustin Micolon de Guéribes (20 février 1837).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 665.

Bibliographie

P. JOUNEL, QL, 52 (1971), p. 306, note 2.

MICHAUD, art. *Micolon de Guérine* (Joseph-Michel-Jean-Baptiste-Paul-Augustin), *loc. cit.*, tome 28, pp. 258-259.

C'est en 1790 que le diocèse de Nantes avait adopté le missel poitevin de 1767 (n. 40).

77. NANCY ET TOUL 1838

Missale Nanceiense et Tullense, Nanceii, 1838.

Charles-Auguste-Marie-Joseph de Forbin-Janson (1^{er} août 1838).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA, n. 660.

Bibliographie

J. LEFLON, art. *Forbin-Janson* (Charles de), CAT, tome 4 (1956), col. 1442-1443.

ROMAN D'AMAT, art. 4. *Forbin* (Charles-Auguste-Marie-Joseph de) [Forbin-Janson], DBF, tome 14, fasc. 80 (1976), col. 398-399.

Cette édition de 1838 reproduit le missel toulinois de 1750 (n. 26).

78. VIENNE 1840

Missale ad usum Provinciae Viennensis, Gratianopoli, 1840.

Philibert de Bruillard (15 août 1839).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes ; Prieuré bénédictin du Bouet (Valais, Suisse).

BOHATTA, n. 1635.

Cette « troisième édition, augmentée et corrigée », du missel de la Province ecclésiastique de Vienne, est publiée par l'évêque de Grenoble pour son diocèse et ceux de Valence et de Viviers. Elle reproduit, après le mandement de Philibert de Bruillard, celui de Jean-Georges Le Franc de Pompignan pour le missel viennois de 1784 (n. 60).

79. ARRAS 1841

Missale Parisiense cum Proprio Atrebatensi, Lutetiae Parisiorum, 1841.

Cardinal Hugues-Robert-Jean-Charles de La Tour d'Auvergne-Lauraguais (27 juillet 1840).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA, el. n. 760.

Bibliographie

E. JARRY, art. *Arras*, CAT, tome 1 (1948), col. 860-863.

MICHAUD, art. *Tour d'Auvergne-Lauraguais* (Hugues-Robert-Jean-Charles de la), *loc. cit.*, tome 42, pp. 32-33.

R. RODIÈRE, art. *Arras* (Diocèse), DHGE, tome 4 (1930), col. 699-706.

Pour le nouveau diocèse d'Arras (créé en 1801), dont il était le premier évêque (1802-1851), le Cardinal de La Tour

d'Auvergne se contente de publier, en 1841, le missel parisien de 1830 (n. 70) avec un *Propre* diocésain.

80. SÉES 1841

Missale Sagiense, Lutetiae Parisiorum, 1841.

Mellon Jolly (8 septembre 1841).

Paris, Bibliothèque Saint-Sulpice; Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 1377.

Ce missel n'est qu'une réédition du missel sagien de 1742 (n. 21).

81. LYON 1844

Missale sanctae Lugdunensis Ecclesiae, Lugduni, 1844.

Cardinal Louis-Jacques-Marie-Maurice de Bonald (mandement de Mgr de Montazet, 1^{er} octobre 1771).

Paris, Bibliothèque du C.N.P.L.

BOHATTA le place en 1846, n. 561*.

Bibliographie

R. LIMOUZIN-LAMOTHE, art. 7. *Bonald* (Louis-Jacques-Maurice de), DBF, tome 6 (1954), col. 906-907.

Ce missel de 1844 n'est qu'une simple réédition du missel lyonnais de 1825 (n. 65).

82. CARCASSONNE 1845

Missale Carcassonense, Tolosae, 1845.

Joseph-Julien de Saint-Rome-Gualy (20 juillet 1844).

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

BOHATTA, n. 233.

Bibliographie

E. GRIFFE, art. *Carcassonne; II. Diocèse*, DHGE, tome 11 (1949), col. 1005-1012.

E. JARRY, art. *Carcassonne*, CAT, tome 2 (1950), col. 529-532.

L'évêque fit rédiger ce missel pour remplacer ceux des anciens diocèses qui formèrent le nouveau siège de Carcassonne (1801).

III
LISTE ALPHABÉTIQUE
DES MISSELS ÉTUDIÉS

Alet 1774	n. 48	Chartres 1782	55
Amiens 1752	28	Clermont-Ferrand 1739	17
Angers 1717	8	Cluny 1733	11
1737	14	Couserans 1753	29
Arras 1841	79	Dijon 1762	36
Auch 1753	30	Evreux 1740	18
Auxerre 1738	16	Laon 1773	43
Bayeux 1783	58	Le Mans 1749	24
Bayonne 1753	31	Le Puy 1783	57
Beauvais 1756	33	Limoges 1830	69
<i>Bénédictin de St Vanne</i>	53	Lisieux 1752	27
Besançon 1694	3	Lombez 1778	51
1766	38	Luçon 1767	39
Blois 1741	20	1828	67
Bourges 1741	19	Lyon 1737	13
Cahors 1760	35	1771	42
Carcassonne 1749	25	1825	65
1845	82	1844	81
Châlon-sur-Saône 1765	37	Meaux 1709	6
Châlons-sur-Marne 1748	23	Mende 1825	66

Mirepoix 1753	32	Rouen 1728	10
Montauban 1773	45	1759	34
1830	71	Saint-Papoul 1774	47
Nancy et Toul 1838	77	Sées 1742	21
Nantes 1837	76	1841	80
Narbonne 1778	50	Sens 1715	7
Nevers 1728	9	1785	61
Nîmes 1831	72	Soissons 1745	22
Orléans 1696	4	Tarbes 1836	75
1774	46	Toul 1750	26
Pamiers 1782	56	Toulouse 1773	44
Paris 1685	2	Tours 1784	59
1706	5	Troyes 1736	12
1738	15	Tulle 1777	49
1830	70	Verdun 1779	52
Périgueux 1782	54	1829	68
Poitiers 1767	40	Versailles 1832	74
<i>Prémontré</i> 1787	63	Vienne v. 1690	1
Reims 1770	41	1784	60
Rennes 1786	62	1822	64
1831	73	1840	78

Gaston FONTAINE